

PREMIER MINISTERE

DELEGATION GENERALE A L'INFORMATIQUE

01 B.P. 1332 OUAGADOUGOU 01

Tél. : (226) 32 48 88 / Fax. : (226) 31 83 50

BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE



**PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE NATIONALE
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
DU BURKINA FASO**

(Projet)

- 0 -

2000 - 2004

Elaboré avec le concours de la CEA et du CRDI-Canada

Octobre 1999

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	6
2. METHODOLOGIE	8
3. DONNEES DE BASE SUR LE BURKINA FASO	11
3.1 DONNEES PHYSIQUES	11
3.2 DONNEES DEMOGRAPHIQUES	12
3.3 DONNEES ADMINISTRATIVES	12
3.4 DONNEES DES SECTEURS SOCIAUX	13
3.5 DONNEES ECONOMIQUES	14
4. OBJECTIFS GENERAUX ET SECTEURS PRIORITAIRES DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	14
4.1 CONTEXTE	14
4.2 ORIENTATIONS GENERALES DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	15
4.3 OBJECTIFS MAJEURS DE LA STRATEGIE	16
4.4 ELEMENTS DE STRATEGIE ET SECTEURS PRIORITAIRES	16
4.4.1 Croissance soutenue et durable	16
4.4.2 Développement optimal des ressources humaines	16
4.4.3 Bonne gouvernance	17
4.4.4 Meilleure gestion des ressources naturelles	17
4.5 FINANCEMENT DU PROGRAMME	17
5. BESOINS ET ATTENTES QUE LES NTIC PEUVENT CONTRIBUER A SATISFAIRE	18
5.1. LES NTIC, UN MOYEN DE DESENCLAVEMENT GLOBAL	19
5.2. LES NTIC, UN MOYEN POUR LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, DE LA TRANSPARENCE ET DE LA MOBILISATION SOCIALE	20
5.3. LES NTIC, UN MOYEN POUR L'AMELIORATION DU DEBAT POLITIQUE ET DES PROCESSUS ELECTORAUX	23
5.4. LES NTIC, UN MOYEN POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE ET POUR L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE	24
5.5. LES NTIC, UN MOYEN POUR CREER DE NOUVELLES RESSOURCES ET DE NOUVEAUX EMPLOIS	25
5.6. LES NTIC, UN MOYEN POUR FAVORISER LE RAYONNEMENT DU PAYS	26
6. ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION	28
6.1. TELECOMMUNICATIONS	28
6.1.1. Présentation	28
6.1.2. Perspectives d'évolution	29
6.2. INFORMATIQUE	30
6.2.1. Présentation	30
6.2.2. Perspectives d'évolution	34
6.3. INTERNET	35
6.3.1. Présentation	35
6.3.2. Perspectives d'évolution	40
6.4. MEDIAS DE COMMUNICATION	41
6.4.1. Cadre réglementaire	41
6.4.2. Télévision	42
6.4.3. Radio	42
6.4.4. Presse écrite	43
7. OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE NATIONALE ET SECTEURS PRIORITAIRES D'APPLICATION DES NTIC	44
7.1 DESENCLAVEMENT GLOBAL	45
7.2. BONNE GOUVERNANCE ET MOBILISATION SOCIALE	47
7.3. DEVELOPPEMENT DURABLE DES RESSOURCES HUMAINES	48
7.4. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES RESSOURCES ET DE L'EMPLOI	50
7.5. RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT	51

7.6. RAYONNEMENT DU PAYS	51
8. DOMAINES D'INTERVENTION ET ACTIONS PRIORITAIRES	52
8.1. DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE BASE	52
8.2. MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	53
8.3. APPUI A L'EDUCATION ET A LA RECHERCHE	54
8.4. DEVELOPPEMENT DES CENTRES D'INFORMATION COMMUNAUTAIRES	55
8.5. FACILITATION DU COMMERCE	56
8.7. FORMATION	57
8.8. ORGANISATION ET REGLEMENTATION DU SECTEUR	58
9. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT	59
9.1 SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX DES NTIC	60
9.2 CADRE INSTITUTIONNEL	61
9.2.1 <i>Le conseil de supervision du plan</i>	61
9.2.2 <i>Les Comités sectoriels</i>	62
9.3. COLLECTIF DES BAILLEURS DE FONDS	66
9.4. PROMOTION DE L'UTILISATION D'ENERGIES ALTERNATIVES	66
9.5. PROCESSUS D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN	67

ANNEXE A : Fiches de projets

ANNEXE B : Tableau des indicateurs

ANNEXE C : Carte administrative du BURKINA FASO

GLOSSAIRE

AISI: African Information Society Initiative
AMRT: Accès Multiples à Répartition dans le Temps
ASECNA: Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne
Backbone Internet: Epine dorsale Internet
BCEAO: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAMES: Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAN'98: Coupe d'Afrique des Nations de 1998
CEA: Commission Economique Africaine
CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFIG: Centre d'Etudes et de Formation en Informatique de Gestion
CENATRIN: Centre National de Traitement de l'Information
CGP: Caisse Générale de Péréquation
CRDI: Centre de Recherche pour le Développement International (Canada)
CSI: Conseil Supérieur de l'Information
CyberPoste: Poste électronique
DAMA: Demand Assignment Multiple Access (Antenne Parabolique)
DELGI: Délégation Générale à l'Informatique
DHD: Développement Humain Durable
EIER: Ecole inter-états des Ingénieurs de l'Equipement Rural
ENT: Ecole Nationale des Télécommunications (Ouaga - Burkina Faso)
ESMT: Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (Dakar - Sénégal)
FasoNet: Réseau National d'Interconnexion avec l'Internet (ONATEL)
FDA: Forum pour le Développement de l'Afrique
GSM: Global System for Mobile communication
IICD: International Institut for Communication and Development
INSD: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRT: Integrated Rural Telephony (système de type AMRT)
ISIG: Institut Supérieur d'Informatique de Gestion
ISP: Internet Service Provider (Fournisseur de Services Internet)
LONAB: Loterie Nationale du Burkina
LS: Liaison Spécialisée
MCC: Ministère de la Communication et de la Culture
MCIA: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MEBA: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEF: Ministère de l'Economie et des Finances
MMDS: Multipoint Microwave Distribution System
NTIC: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONAC: Office National du Commerce extérieur
ONATEL: Office National des Télécommunications
ONG: Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM (actuel IRD): Institut Français de Recherche Scientifique pour Développement en Coopération
PIB: Produit Intérieur Brut
PNB: Produit National Brut
RENER: Réseau National de l'Enseignement et de la Recherche
RESAFAD: Réseau Africain de Formation à Distance
RNIS: Réseau Numérique à Intégration de Services
SGS: Société Générale de Surveillance
TCP: Télécentre Communautaire Indépendant

TELMOB: Réseau de Téléphonie Mobile Cellulaire de l'ONATEL
TIC : Technologies de l'information et de la Communication
TNB: Télévision Nationale du Burkina
Trade Point: Pôle Commercial
UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIT: Union Internationale des Télécommunications
UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPAT: Union Panafricaine des Télécommunications
UUCP: Unix to Unix Copy Program
VSAT: Very Small Aperture Terminal (Antenne Parabolique)

1. Introduction

Bien que les performances dans le domaine économique de plusieurs pays africains se soient améliorées au cours des cinq dernières années, la maîtrise durable de leur processus de développement économique et social demande encore à être renforcée par l'incrustation définitive d'une politique de bonne gouvernance au diapason des exigences de la mondialisation de l'économie.

Consciente de cette réalité, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) a initié le Forum pour le Développement de l'Afrique (FDA) afin d'élaborer un agenda de développement d'inspiration africaine pouvant d'une part susciter un consensus parmi les principaux partenaires au développement du continent sur des programmes gouvernementaux spécifiques à mettre en œuvre et d'autre part, familiariser davantage la communauté des donateurs avec les aspirations et priorités de développement de l'Afrique en vue de rendre leurs programmes plus pertinents par rapport aux besoins définis au niveau local.

Les éditions de ce Forum seront annuelles et porteront sur des thèmes différents. La première édition, FDA 99, se tiendra à Addis Abeba du 24 au 28 octobre 1999 sur le thème « l'Afrique face aux défis de la mondialisation et de l'ère de l'information ».

Le choix de ce thème, qui est d'actualité, est justifié par un constat, source d'inquiétude majeure pour l'Afrique : « Les technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'ère de l'information, les sociétés de la connaissance et l'économie de l'information se répandent dans tous les aspects de la vie quotidienne en 1999, excepté dans la majeure partie de l'Afrique. Ce qui est mondialement devenu le signe dominant de la société moderne est à peine ressenti en Afrique en dehors du cercle des élites de quelques capitales. Si l'Afrique reste à son stade actuel, avec les plus faibles télé-densités du monde, le plus petit nombre d'ordinateurs en comparaison avec les autres régions, isolée de l'information et du savoir disponibles ailleurs au bout du doigt, elle n'aura aucune chance d'être compétitive à l'échelle mondiale. »

Il conviendrait en effet de ne pas perdre de vue que dans le processus de transformation des sociétés agricoles en sociétés industrielles, la mécanisation a été sans conteste l'élément moteur de la croissance et du développement. Il y a donc lieu de se rendre à l'évidence que dans les mutations actuellement en cours marquées par la mondialisation de l'économie, la libéralisation des échanges commerciaux, les regroupements régionaux et l'universalisation des valeurs démocratiques, l'élément moteur de la croissance et du développement ne sera ni les ressources naturelles, ni les marchandises, mais les réseaux de communications et les applications multimédias interactives qui constituent l'assise de la transformation des rapports politiques, économiques et sociaux existants en société mondiale de l'information.

Elaborée en 1995 par un groupe d'experts de haut niveau à la demande de la Conférence des Ministres responsables du développement économique et de la planification de la CEA (c.f. résolution 795 XXX), « l'Initiative Société de l'Information en Afrique (AISI) », avait pour objectif primordial d'intégrer l'Afrique à l'ère de l'information en comblant ses lacunes dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication. L'édition 99 du FDA s'inscrira dans la continuité de cette initiative.

Elle constitue un processus mis place pour donner à l'entrée de l'Afrique dans l'ère de l'information une dimension plus importante notamment :

- en documentant la situation des TIC dans la région trois ans après l'adoption de l'AISI ;
- en enregistrant les progrès réalisés et les leçons apprises au cours des 3 années de la mise en œuvre de l'AISI ;
- en mettant en relief aussi bien les meilleures pratiques dans la région que les conclusions tirées des erreurs et problèmes rencontrés ;
- en identifiant les domaines d'intérêts à mettre en œuvre au début du nouveau millénaire ;
- en établissant un dialogue avec les planificateurs et les décideurs des gouvernements africains afin d'élaborer pour chaque pays des plans d'action et des programmes de travail spécifiques.

Au niveau de chaque pays, le processus de préparation du FDA 99 inclut ainsi l'élaboration d'un plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication qui sera présenté au cours du Forum et mis en œuvre avec l'assistance de la CEA et de ses partenaires.

Ce document présente le plan élaboré dans ce cadre pour le Burkina Faso par :

- le Ministère de l'Economie et des Finances,
- le Ministère de la Communication et de la Culture,
- et la Délégation générale à l'informatique

dans l'optique de favoriser la convergence des politiques nationales dans les domaines des télécommunications, de l'informatique et des médias de communication et d'impulser la réalisation des actions pilotes identifiées.

A l'instar des plans décennaux des secteurs tels l'éducation et la santé, ce plan unifie ainsi dans un seul cadre de référence la politique sectorielle que le Gouvernement entend mener à travers les programmes de développement définis sous la responsabilité d'une part, du Ministère de la Communication et de la Culture et d'autre part, de la Délégation générale à l'informatique, afin de garantir de façon durable la croissance du pays dans le contexte actuel de la mondialisation soutenue par une expansion effrénée des technologies de l'information et de la communication.

Les objectifs stratégiques de ce plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication visent principalement à contribuer :

- au désenclavement global,
- à la bonne gouvernance et à la mobilisation sociale,
- au développement durable des ressources humaines,
- au développement de nouvelles ressources et de l'emploi,
- au renforcement de l'Etat de droit,
- et au rayonnement du pays.

Les actions prioritaires identifiées pour l'atteinte de ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'incitation centrée sur huit domaines d'intervention :

- le développement de l'infrastructure de base,
- la modernisation de l'Administration,
- l'appui à l'éducation et à la recherche,
- le développement de centres d'information communautaires,
- la facilitation du commerce,

- les choix technologiques,
- la formation,
- l'organisation et la réglementation du secteur.

Enfin, ce plan propose pour la mise en œuvre, d'une part, un cadre institutionnel à même de favoriser la concertation et d'autre part, la mise en place d'un collectif de bailleurs de fonds pour soutenir le pays dans les efforts à consentir.

Ce plan a été validé au cours d'un atelier national qui s'est tenu à Ouagadougou du 5 au 7 octobre 1999.

Après un rappel des données de base qui caractérise le Burkina Faso, il présente :

- les objectifs généraux et les secteurs prioritaires du programme de développement humain durable qui constitue le fondement de la politique de développement du pays ;
- les besoins et attentes du pays en rapport avec ces objectifs généraux que les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à satisfaire ;
- l'état des lieux de l'environnement des technologies de l'information et de la communication avec un rappel des perspectives d'évolution ;
- les objectifs stratégiques du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication ;
- les domaines d'intervention et les actions prioritaires ;
- et la stratégie de mise en œuvre de ce plan de développement.

2. Méthodologie

Le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) qui a lancé en 1997 une initiative majeure dans le domaine des technologies de l'information et de la communication intitulée ACACIA – Communautés et Sociétés de l'Information en Afrique qui se veut une réponse canadienne à l'AIISI, a retenu d'appuyer le Burkina Faso dans l'élaboration de son plan.

Une mission du CRDI effectuée dans ce cadre du 12 au 13 juillet 1999 par M. Alioune CAMARA a permis

- de présenter les objectifs du FDA 99 au Ministre de la Communication et de la Culture et au Délégué général à l'informatique;
- de mettre en place une équipe de travail pluridisciplinaire présidée par M. Joachim TANKOANO, Délégué général à l'informatique et constituée des hauts cadres ci-après :
 - M. Ali Drissa BADIÉL, Ingénieur des télécommunications à l'ONATEL
 - M. Mathurin B. BAKO, Ingénieur civil des télécommunications, Inspecteur technique au Ministère de la Communication et de la Culture
 - M. Allassani OUEDRAOGO, Chef de Département des études et de l'informatisation à la Délégation générale à l'informatique
 - M. Alexis K. YANOGO, Directeur de la Coopération Bilatérale au Ministère de l'Economie et des Finances
- d'arrêter les principales échéances pour l'élaboration du plan comme suit :
 - 30 août au 1^{er} septembre 1999 : présentation de l'ébauche du plan au cours d'une réunion préparatoire prévue à Addis Abeba
 - Fin septembre 1999 : organisation d'un atelier national de validation du plan
 - 24 au 28 octobre 1999 : présentation du plan validé lors du FDA 99.

Dans l'analyse préliminaire de la situation actuelle, le groupe de travail a relevé l'existence de réflexions approfondies menées antérieurement tant au niveau du Ministère de la Communication et de la Culture pour ce qui concerne les secteurs des télécommunications et des médias de communication qu'au niveau de la Délégation générale à l'informatique pour ce qui concerne l'informatique et l'organisation du développement de l'Internet dans le pays, en vue de définir des politiques sectorielles :

- Atelier National sur l'Internet et les autoroutes de l'information (mars 1996)
- Atelier National sur les stratégies de développement d'une société de l'information (mars 1997)
- Symposium régional sur les aspects juridiques et économiques de la restructuration du secteur des télécommunications (octobre 1997)
- Forum National sur la réforme du secteur des télécommunications au Burkina (avril 1999)

En outre, le Gouvernement a initié un symposium de haut niveau prévu en octobre 1999 sur les enjeux de la mondialisation pour le Burkina Faso afin de contribuer à la fois à relancer la réflexion stratégique sur la gestion du développement et à formuler des recommandations opérationnelles pour le pays dans le contexte d'une économie ouverte, qui se régionalise et se globalise. « Le Burkina Faso et les enjeux politiques et économiques des nouvelles technologies de l'information et de la communication » constitue l'un des thèmes majeurs de réflexion qui sera abordé au cours de ce symposium à travers une communication conjointe du Ministre de la Communication et de la Culture et du Délégué général à l'informatique. Cette communication identifie les principales attentes du pays par rapport aux NTIC, recommande au vu de ces attentes de jouer à fond la carte de ces technologies en s'appuyant sur un cadre de référence qui définit une vision à long terme pour leur expansion et invite à une méditation sur l'expérience des pays occidentaux, riche d'enseignements.

En effet, la plupart des pays occidentaux ont déjà proposé une vision à long terme de la société mondiale de l'information qui leur sert de cadre pour la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies opérationnelles. Ils reconnaissent de façon unanime que la société de l'information qui augure des changements profonds stimulera la croissance économique et la productivité, créera des activités économiques et des emplois, avec des retombées sociales bénéfiques, notamment en termes de meilleures possibilités d'éducation, de meilleures prestations de soins, et un plus large accès à la culture et aux loisirs.

Pour ces pays, c'est au secteur privé qu'incombe toutefois la responsabilité de prendre l'initiative d'en exploiter les débouchés économiques. Le rôle des pouvoirs publics doit être restreint à la définition et au contrôle de l'application des principes d'action qui doivent contribuer à lever tous les obstacles pour la mise en place effective d'une société de l'information, notamment par :

- l'organisation d'un marché de l'audiovisuel et des télécommunications où les principes de la concurrence sont respectés,
- l'instauration d'un cadre institutionnel et juridique qui garantit la protection de la vie privée, la protection de la propriété intellectuelle et le libre accès aux réseaux,
- la mise en œuvre de politiques d'incitation des entreprises
- et le renforcement de la coopération internationale.

Il est en particulier instructif de noter que les stratégies mises en œuvre par l'Administration Clinton aux Etats Unis d'Amérique ont connu des résultats mitigés dans le domaine de la

libéralisation du marché des télécommunications sur le territoire national du fait de la résistance des opérateurs locaux, et dans le domaine de la protection de la vie privée du fait de choix de départ jugés trop favorables au gouvernement qui cherchait à se doter de moyens spécifiques et privilégiés de décodage des informations protégées par les individus.

Toutefois, des succès significatifs sont enregistrés dans ce pays notamment :

- dans le domaine de la stimulation de la recherche et de la réalisation de projets pilotes pour permettre à des zones ou organismes défavorisés ou périphériques d'accéder à la société de l'information,
- dans le domaine de l'informatisation des fonctions administratives d'une part pour améliorer la qualité des services rendus et d'autre part pour servir d'exemple au secteur privé,
- dans le domaine de la protection intellectuelle en étendant au monde virtuel les principes de protection qui s'appliquent au monde physique,
- et dans le domaine de l'ouverture des marchés internationaux relatifs aux NTIC dans un sens qui a servi incontestablement les intérêts des industriels américains (démantèlement des tarifs douaniers, neutralité fiscale ou tarifaire vis-à-vis des nouveaux services liés au commerce électronique, libéralisation des services de télécommunications).

Le succès le plus remarquable dans ce pays reste sans conteste celui enregistré sur le plan économique. Les NTIC ont en effet contribué ces dernières années au quart de la croissance du PIB et à la création de plus de 500 000 emplois.

Ces succès ont permis de rétablir l'hégémonie américaine dans le domaine des NTIC tant sur le plan des usages que de la stimulation du développement de la société de l'information par le secteur privé.

Il est aussi instructif de noter que, bien qu'ayant des politiques voisines de celles des américains et bien qu'ayant mieux réussi l'adaptation de leur cadre législatif, les pays européens n'ont pas obtenu le même succès économique.

Cette différence sur le plan des résultats tiendrait du fait que la culture d'entreprise est fortement inculquée chez les Américains, ce qui leur a permis de saisir plus rapidement les opportunités créées par les politiques de promotion des NTIC.

Tenant compte des résultats des réflexions antérieures et de l'expérience des pays occidentaux, le groupe de travail a retenu d'élaborer un plan qui constitue une synthèse des plans et des politiques élaborés isolément pour le secteur des télécommunications, le secteur de l'informatique et le secteur des médias de communication afin de développer des synergies entre ces plans, de favoriser leur convergence et d'insuffler ainsi la dynamique nécessaire à leur concrétisation. Ce choix se justifie principalement par le fait que ces plans élaborés isolément sont cohérents, prennent largement en compte les orientations de la politique de développement du pays et celles préconisées par l'AISI et ont commencé déjà à produire des résultats perceptibles. Le plan élaboré ne remet donc pas en cause les plans sectoriels antérieurs, mais les renforce en proposant une stratégie de mise en œuvre à même de favoriser une plus grande impulsion dans leur concrétisation. Leur réalisation complète permettrait sans aucun doute au pays de disposer de bases objectives pour susciter l'adhésion du plus grand nombre à une politique volontariste d'expansion de l'utilisation des NTIC et à créer ainsi des conditions nécessaires pour permettre aux différents acteurs de tirer le meilleur parti de cette expansion.

Les principaux documents qui ont servi à l'élaboration du plan sont les suivants :

Pour ce qui concernent les orientations de la politique générale de développement du pays

- Meeting national sur la production du 2 juin 1994, S.E.M. Blaise Compaoré, Président du Faso
- Lettre d'intention de politique de développement humain durable 1995-2005 (Conférence de table ronde – Burkina Faso 1995)
- Note de stratégie nationale (Burkina Faso – Système des Nations Unies)
- Facilité d'ajustement structurel renforcé, Document cadre de politique économique pour 1998-2000)
- Programme pour un développement solidaire, S.E.M. Blaise Compaoré, Président du Faso
- Initiative 20/20 au Burkina Faso (Ministère de l'économie et des Finances, BF-PNUD-UNICEF, 1998)

Pour ce qui concerne le secteur des télécommunications, de l'informatique et des médias de communication

- La restructuration des télécommunications en faveur du développement : évolution, politiques et tendances, IUT, 1994
- Deuxième plan directeur informatique national (1996-2000), DELGI, 1996
- Projets de l'axe « Infrastructures de communication et Services télématiques » du 2^{ème} Plan directeur Informatique National, DELGI, 1996
- Projet de développement d'une société de l'information – Cadre de référence des objectifs d'informatisation, DELGI, 1997
- Convergence des télécommunications et réglementation, IUT, 1997
- Développement des télécommunications à l'aire de la restructuration, 1997
- Programme d'appui à la Bonne Gouvernance par l'utilisation optimale des NTIC dans le processus de décentralisation et de déconcentration du Burkina Faso, DELGI-IICD, 1998
- Déclaration de Politique Sectorielle des Télécommunications, Ministère de la Communication et de la Culture, 1999
- Rapport provisoire de formulation du projet de Téléc centres Communautaires Polyvalents d'appui au Développement Humain Durable, DELGI-CRDI, 1999
- Le Burkina Faso et les enjeux politiques et économiques des NTIC, Symposium « Comment diversifier les sources de croissance au Burkina Faso dans le contexte de la mondialisation et de la régionalisation de l'économie ? », Mahamoudou OUEDRAOGO et Joachim TANKOANO, 1999

3. Données de base sur le Burkina Faso

3.1 Données physiques

Le Burkina Faso est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, situé dans la boucle du Niger. Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, au Sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, au Sud-est par le Bénin et à l'Est par le Niger (c.f. carte en annexe 1).

Le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274 200 km²

Le climat est tropical de type soudano-sahélien. Il est caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne de 350 mm au Nord à plus de 1000 mm

au Sud-ouest. On distingue ainsi deux (2) saisons inégales :

- une saison hivernale très courte de 3 à 4 mois (juin à septembre)
- une saison sèche de 8 à 9 mois (octobre à juin).

La rareté et la mauvaise répartition des pluies provoquent des migrations de plus en plus fortes des populations principalement du Nord et du centre vers les villes, le Sud-ouest du Burkina Faso et la côte.

La température varie de 16 à 45 degrés Celsius ; l'évaporation moyenne annuelle est estimée à 3 000 mm et la recharge annuelle de la nappe souterraine à 40 mm.

3.2 Données démographiques

La population du Burkina Faso est de 10,33 millions d'habitants résidents (d'après le recensement de 1996) répartis entre une soixantaine d'ethnies. La densité est de 37 ha /km². La population se caractérise par :

- un taux de croissance moyen de 2,37 % l'an.
- une majorité de femmes (51,7 %) par rapport aux hommes (48,3 %).
- une population essentiellement rurale (83 %).
- une majorité de jeunes de moins de 15 ans : 55 %.
- une espérance de vie à la naissance de 52,2 ans en 1995 avec 53,6 ans pour les femmes et 50,7 ans pour les hommes.
- un taux de mortalité générale de 16,4 pour mille (1996).
- un taux de mortalité infantile de 93,7 pour mille (1996).

3.3 Données administratives

Le territoire du Burkina Faso est réparti en 45 provinces subdivisées en 350 départements, 47 communes de plein exercice dirigées par des maires élus et 8 000 villages environ.

La langue officielle est le français. De nombreuses langues nationales sont parlées dont les plus courantes sont le MOORE, le DIOULA et le FOULFOULDE.

Depuis son indépendance en Août 1960, le Burkina Faso (anciennement Haute Volta) a connu plusieurs régimes politiques : Etat de droit et Etat d'exception. A partir de 1991, le pays a opté pour un système politique démocratique en adoptant une constitution par voie référendaire et en organisant des élections présidentielles et législatives.

Aujourd'hui le processus démocratique se poursuit normalement et toutes les institutions républicaines sont mises en place et fonctionnelles. On peut citer :

- les élections du premier et du deuxième Président de la 4^{ème} République respectivement en 1992 et 1998 ;
- les élections législatives en 1992 et 1997 (première et deuxième législature de la 4^{ème} république) ;
- l'installation de la chambre des représentants ;
- la mise en place de l'appareil judiciaire.

Il s'agit donc d'un Etat démocratique à trois pouvoirs qui sont :

- le pouvoir exécutif assuré par le Gouvernement ;
- le pouvoir législatif composé d'une Assemblée Nationale et d'une Chambre des Représentants ;
- le pouvoir judiciaire.

En outre, d'autres institutions viennent consolider l'état de droit. Ce sont notamment :

- le Médiateur du Faso ;
- le Conseil Economique et Social ;
- le Conseil Supérieur de l'Information ;
- et la Commission Nationale de la Décentralisation.

Au plan de la coopération, le Burkina Faso développe une politique d'intégration sous-régionale. Il contribue aux côtés des autres pays à la recherche de la paix et à la résolution des conflits. Il entretient également des relations diplomatiques et économiques avec tous les pays et institutions épris de paix et de justice dans le respect mutuel des principes individuels.

Somme toute, le Burkina Faso est aujourd'hui un pays de paix, de stabilité politique dans lequel le processus de démocratisation poursuit son cours. La combinaison de cette situation et de la position du Burkina Faso au cœur de l'Afrique fait de ce pays un carrefour de grandes manifestations internationales et le siège de nombreuses organisations régionales et sous-régionales.

3.4 Données des secteurs sociaux

Ces secteurs concernent essentiellement l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, la population. Malgré les performances économiques enregistrées ces dernières années, le Burkina Faso est classé 172^e sur 175 pays selon le rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD en 1997. Cet état de fait montre que la satisfaction des besoins essentiels des populations reste encore très faible et que la pauvreté persiste. En effet, 44,5 % de la population vivent en dessous du seuil national de pauvreté établi à 41 099 FCFA par adulte et par an selon l'étude de l'INSD sur le profil de pauvreté au Burkina.

L'accès à l'éducation demeure limité. Le taux de scolarisation est passé (d'après les statistiques du MEBA) :

- de 30 % en 1990 à 41 % en 1998 pour le primaire, soit une progression de 3,8 % l'an. On note une prédominance des garçons (35 % en 1990 et 46 % en 1997) sur les filles (22 % en 1990 et 31 % en 1997) et une disparité entre les zones urbaines et les zones rurales ;
- de 7 % en 1991 à 10,6 % en 1997 pour le secondaire ;
- de 0,5 % en 1991 à 0,8 en 1996 pour le supérieur.

Quant au taux d'alphabétisation, il était à 15,5 % en 1991, puis à 22,2 % de 1994 à 1997. Là également, les femmes sont les plus touchées par l'analphabétisme : 85 % chez les femmes contre 70 % chez les hommes.

Il convient de noter également que selon le Rapport national de développement humain durable de 1997, le taux de scolarisation du primaire du Burkina était à 30 % contre 42 % pour l'Afrique sub-saharienne et 36 % pour les PMA. Celui de l'alphabétisation était de 55,9 % pour l'Afrique sub-saharienne. Ces chiffres situent le retard dans le secteur.

La situation sanitaire des populations reste préoccupante notamment avec les maladies telles

que le paludisme, la rougeole, la méningite, les diarrhées, les MST et le SIDA. Les couches les plus vulnérables sont les femmes et les enfants de moins de 15 ans.

3.5 Données économiques

L'essentiel de l'économie du Burkina Faso est basé sur le secteur primaire, c'est à dire sur les activités agricoles et pastorales (agriculture, élevage, pêche, forêts).

En effet, l'activité agricole à elle seule occupe plus de 80 % de la population active. Les cultures vivrières (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) occupent également plus de 80 % des terres cultivées mais ne couvrent pas les besoins de consommation des populations. Quant aux cultures de rente, elles sont constituées du coton, de l'arachide, du sésame, de l'amende de karité. Le coton avec ses recettes d'exportation FOB évaluées à 74,6 milliards de FCFA, soit 50 % des exportations du pays, est la première source de devises.

Le produit de l'élevage représente environ 10 % du PIB et 22,1 % des exportations FOB en 1997.

Toutefois, la part du secteur dans le PIB représente une moyenne annuelle d'environ 37 % entre 1990 et 1997. Le taux est d'environ 30 % en 1997.

L'on comprend dès lors pourquoi la croissance économique dans la dernière décennie s'est vue fragilisée suite aux conditions climatiques défavorables.

Le secteur secondaire avec un taux moyen annuel de 17 % du PIB entre 1990 et 1997, comprend l'industrie, l'énergie, les mines, l'artisanat et les bâtiments et travaux publics. La part en 1997 est de 18 % du PIB. La croissance annuelle moyenne demeure faible avec un taux de 2,04 %.

Quant au secteur tertiaire (administration, commerce, transports et communications, services), il a contribué pour 43 % du PIB en 1997, avec une moyenne de 40,5 % sur la période 1990 à 1997.

4. Objectifs généraux et secteurs prioritaires du programme de développement humain durable

4.1 Contexte

Depuis environ trois décennies, la gestion de l'économie du Burkina Faso s'est faite au moyen notamment des plans nationaux de développement et des programmes spécifiques d'action. C'est ainsi que de 1984 à 1995 l'on a eu successivement le Programme Populaire de Développement (PPD) de 1984 à 1985, le premier Plan Quinquennal de Développement de 1986 à 1990 et le deuxième Plan Quinquennal de Développement de 1991 à 1995. Puis se succèdent les programmes d'ajustement structurel.

Malgré tous ces efforts déployés, la pauvreté persiste car l'amélioration des conditions de vie des populations demeure très limitée.

Le Burkina Faso fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA). Avec un Produit intérieur brut (PNB) par habitant de 230 \$US, il est classé 172^e sur 174 pays selon l'indice de

développement humain durable (IDH) dans le rapport mondial sur le développement humain durable de 1998 réalisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Face à la situation socio-économique actuelle du pays, le Burkina Faso est donc interpellé par de nombreux défis majeurs dont les principaux sont :

- la fragilité de l'écosystème ;
- l'acuité des contraintes financières, avec notamment le fardeau de plus en plus pesant de la dette extérieure, qui laissent peu de marge de manœuvre pour le financement du développement économique ;
- la progression très lente des indicateurs sociaux, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé ;
- la persistance de la pauvreté et du sous-emploi ;
- la croissance rapide de la population ;
- l'enclavement.

4.2 Orientations générales de la politique de développement humain durable

Conscient de sa situation et soucieux de relever les défis, le Burkina Faso se doit d'attaquer tous les facteurs limitants dans les différents secteurs qui sont par ailleurs étroitement imbriqués. Il s'agit, en terme de perspectives, de relever le niveau de revenu des populations et d'accélérer le développement des ressources humaines et du potentiel productif.

C'est ainsi que le gouvernement du Burkina Faso a, lors de la 3ème conférence de la table ronde des bailleurs de fonds tenue à Genève en octobre 1995, exprimé son adhésion au concept de développement durable à dimension humaine dans sa Lettre d'intention de politique de développement humain durable 1995-2005 (LIPDHD). La finalité est de centrer davantage le développement du pays sur la sécurité humaine, sur la responsabilisation des communautés de base et sur l'auto-développement.

Le gouvernement burkinabé, dans ses nouvelles orientations économiques à moyen et long termes, fait reposer le développement humain durable sur les cinq (5) sécurités suivantes :

- la sécurité économique liée à un emploi rémunérateur ;
- la sécurité sanitaire liée à l'accès facile et à moindre coût aux soins médicaux curatifs et préventifs ;
- la sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base y compris l'eau ;
- la sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain et au développement de moyens d'existence durable ;
- la sécurité individuelle et politique conformément aux prescriptions constitutionnelles et au processus de démocratisation dont l'une des résultantes est sans conteste la décentralisation amorcée depuis 1991.

Dans cette démarche novatrice, le gouvernement burkinabé doit engager, avec l'ensemble de ses partenaires (bilatéraux, multilatéraux, société civile, ONG, etc.), une politique économique et sociale susceptible de concilier les contraintes d'ajustement et la nécessité de choix alternatifs de développement durable dans le cadre d'une stratégie à moyen et long termes, en suivant les principes fondamentaux suivants :

- la recherche du maximum d'impact sur les principaux indicateurs sociaux dans l'orientation et le choix des investissements et des dépenses publiques
- la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et

- les sexes, sans restriction des libertés publiques et civiques ;
- la protection de l'environnement ;
- le développement des ressources humaines et de l'emploi ;
- la participation des populations et de la société civile dans la formulation, l'exécution, le suivi, l'évaluation et le financement des politiques et des programmes ;
- la transparence des procédures et outils de gestion des ressources publiques.

4.3 Objectifs majeurs de la stratégie

Pour accroître les revenus des populations et accélérer le développement des ressources humaines et du potentiel productif, le gouvernement burkinabé s'est fixé à l'horizon 2005 les objectifs suivants :

- un accroissement du PIB par tête d'habitant de 3 % au minimum par an ;
- un doublement du taux d'alphabétisation pour l'ensemble de la population de 20 à 40 % ;
- un gain d'environ 10 ans au niveau de l'espérance de vie sur la période.

4.4 Eléments de stratégie et secteurs prioritaires

L'atteinte de ces objectifs passe par les 4 axes opérationnels suivants :

- une croissance soutenue et durable
- un développement optimal des ressources humaines
- une bonne gouvernance, comprise à la fois comme un moyen et un objectif de développement garantissant la participation populaire, la stabilité politique, le développement institutionnel et le respect des droits de l'homme.
- une meilleure gestion des ressources naturelles.

4.4.1 Croissance soutenue et durable

L'objectif ici est d'obtenir des taux de croissance du PIB systématiquement supérieurs à celui de la population. Les bases économiques de cette croissance sont essentiellement le développement des secteurs agro-pastoral et minier et le développement des activités exportatrices des produits locaux (coton et produits d'élevage). La consolidation du processus d'intégration économique (dans le cadre de l'UEMOA notamment) permettra de renforcer les bases de compétitivité de l'économie nationale.

4.4.2 Développement optimal des ressources humaines

Comme indiqué plus haut, près de la moitié de la population du Burkina Faso (44,5%) vit en dessous du seuil de pauvreté. Aussi, s'agit-il de renforcer les actions visant à réduire la pauvreté et le déficit social par la recherche du maximum d'impact sur les principaux indicateurs sociaux, notamment par :

- l'accès à l'éducation (éducation de base en priorité) ;
- l'accès aux services de santé ;
- la maîtrise de la croissance démographique ;
- une politique dynamique de création d'emplois et de revenus ;
- un rôle plus actif de la femme (52% de la population) dans le développement.

4.4.3 Bonne gouvernance

Les objectifs poursuivis à terme à travers le plan national de bonne gouvernance adopté en 1998 par le Gouvernement sont :

- mettre en place des institutions et des mécanismes de gestion administrative compatibles avec les principes de transparence et d'obligation de résultats pour toute personne civile ou morale investie d'un mandat public ;
- accroître les pouvoirs de décision des populations et en particulier des femmes dans les actions de développement.

La mise en œuvre de la bonne gouvernance implique d'une part une redistribution des rôles, des fonctions et des moyens entre l'Etat et les autres acteurs et d'autre part, de nouveaux principes organisationnels.

Les domaines privilégiés de la bonne gouvernance se résument comme suit :

- la réforme de l'administration publique ;
- la gestion économique et financière ;
- la réforme judiciaire ;
- la décentralisation ;
- le partenariat Etat/société civile et ONG .

4.4.4 Meilleure gestion des ressources naturelles

Cet axe recouvre la protection de l'environnement et la gestion des ressources en eau. Le gouvernement a entrepris depuis plusieurs années, une politique de lutte pour la préservation de l'environnement à travers notamment :

- Le Plan National pour l'Environnement (PANE) ;
- La politique des « trois luttes » (feux de brousse, divagation des animaux et coupe abusive du bois) ;
- Le plan national de lutte contre la désertification (PNLD) ;
- Le Programme de Gestion des Terroirs (PNGT) ;
- Et la politique et stratégie en matière d'eau (adoptée en 1998).

4.5 Financement du Programme

Le programme de la politique de développement humain durable 1995 – 2005 avait estimé le volume des besoins en ressources financières à un minimum de 850 milliards de FCFA.

Les sources de financement potentielles sont entre autres :

- Les gains de productivité de la dépense publique ;
- L'amélioration de l'intermédiation financière ;
- La mobilisation de l'épargne des burkinabé à l'étranger ;
- La participation de la population ;
- La contribution des bailleurs de fonds.

Toutefois, il est à noter que des contraintes d'ordres interne (faible taux de croissance économique limitant les possibilités de la mobilisation des ressources nationales) et externe (changement dans la politique de financement des bailleurs de fonds avec des conditionnalités

spécifiques et parfois des réductions de l'aide publique au développement) compliquent le financement du programme.

5. Besoins et attentes que les NTIC peuvent contribuer à satisfaire

Comme pour conjurer ses handicaps en matière de ressources naturelles, le Burkina se bonifie de la particularité d'être la "terre des hommes intègres", et entend se positionner comme un pôle stratégique incontournable pour l'ouverture de l'Afrique et des Africains aux grands défis planétaires nés de la fin du système des deux Blocs depuis la chute du mur de Berlin en novembre 1989 et le démantèlement de l'union soviétique en décembre de l'année 1990. Il y a donc eu formation d'un New deal politique, la démocratie ainsi que le libéralisme économique. Autant d'éléments qui remodelent tant sur la forme que dans le fond, les relations économiques, géo-économiques internationales dans un contexte marqué par l'avènement de "la Société de l'information."

Aussi, il s'agira ici d'analyser les modalités d'insertion du Burkina Faso dans la société globale de l'information et du savoir (au Burkina) dans la perspective de diversifier les sources de croissance de ce pays en le positionnant dans une réalité contemporaine où l'avenir, le devenir, le développement tant à l'échelle individuelle que des nations semblent impérativement liés aux politiques de regroupement et aux vastes ensembles économiques, où tout isolement est suicidaire.

Pour situer les éléments qui fondent cette analyse, il importe de rappeler que le concept de NTIC à la base de l'émergence de la société globale de l'information résulte de l'intégration des réseaux de communications à haut débit en réseaux mondiaux pour permettre un accès à des applications et services de façon transparente, pleinement interactive, tant à l'échelle nationale qu'internationale et en tout temps.

Ce progrès technique nous permet désormais de traiter, de stocker, de trouver et de communiquer des informations sous quelque forme que ce soit, sans être limité par des contraintes d'espace, de temps, ni de volume. Il peut s'agir de données textuelles ou structurées, de messages sonores, de vidéo ou de combinaisons plus élaborées (données multimédias). Ceci permet la mise en place de sites d'information multimédias interactifs, de services vocaux classiques, de services de messagerie, de services de téléconférence, de services de vidéoconférence, de services d'apprentissage, de services de télé médecine ou de services de commerce électronique destinés aux entreprises, aux administrations et aux citoyens. Ce progrès technique transformera inévitablement de façon profonde les pratiques commerciales, les méthodes et les relations de travail, l'organisation des entreprises, les méthodes d'apprentissage et la communication sociale.

Dans le processus de transformation des sociétés agricoles en sociétés industrielles, la mécanisation a été sans conteste l'élément moteur de la croissance et du développement. Il y a donc lieu de croire que dans les mutations actuellement en cours marquées par la mondialisation de l'économie, la libéralisation des échanges commerciaux, les regroupements régionaux et l'universalisation des valeurs démocratiques, l'élément moteur de la croissance et du développement ne sera ni les ressources naturelles, ni les marchandises, mais ces réseaux de communications et ces applications multimédias interactives qui constituent l'assise de la transformation des rapports politiques, économiques et sociaux existants en société mondiale de l'information.

Dans un tel contexte de mutation, quelles peuvent être les perspectives pour la diversification des sources de croissance d'un pays comme le Burkina Faso ?

Quel meilleur parti le Burkina Faso peut-il tirer dans un contexte où le développement de l'information et de la communication est rendu nécessaire pour peu que l'on veuille s'ouvrir au reste d'un monde au demeurant devenu village planétaire selon le concept du spécialiste en sciences de l'information et de la communication, MAC LUHAN et qui participe tant de la société de production et de consommation que de la société de l'information déjà au cœur de nos existences individuelles que de nos vies communautaires ?

Quelles attentes le Burkina se doit-il d'avoir des moyens les plus modernes de communication et de l'information, en l'occurrence les NTIC tant dans la perspective de son insertion dans des politiques économiques marquées du sceau de la pertinence et au diapason des défis de la mondialisation que dans sa quête légitime de pays en voie de développement pour un développement humain durable ?

Comment le Burkina devrait-il s'y prendre pour s'assurer dans le cadre des NTIC, une croissance soutenue et durable, le développement optimal des ressources humaines, l'incrustation définitive de la bonne gouvernance et une gestion plus rationnelle des ressources naturelles, afin de garantir pour les générations futures la sécurité économique, la sécurité sanitaire, la sécurité alimentaire, la sécurité environnementale et la sécurité individuelle et politique.

5.1. Les NTIC, un moyen de désenclavement global

Terre enclavée quoique terre de contacts parce que située au voisinage de six pays limitrophes et au cœur d'une zone ayant une longue tradition précoloniale de regroupements sous les traits de grands ensembles politiques (Royaumes, empires, entités politiques et économiques diverses, vastes puzzles de vie et d'existence regroupés quelquefois en principe de vie politique excentralisée etc.), le Burkina Faso peut se prévaloir d'être depuis les indépendances, au cœur d'une zone qui a tiré profit de ses riches traditions de cohésions et de solidarité pour entamer plus d'une tentative de regroupements économiques intégrés et/ou régionalisés. Pour mémoire, l'on peut citer les cadres institutionnels qui n'ont pas su ou pu résister aux impératifs de pérennité telle que la CEAO, ceux qui ont du mal à se poser définitivement comme des espaces de vies économiques et politiques régulant efficacement les rapports des Etats y prenant part comme la CEDEAO et le Conseil de l'Entente ou dont la viabilité n'a d'égale que la volonté politique affichée pour leur création à l'instar du très jeune espace monétaire et économique : l'UEMOA.

A côté de la volonté des hommes politiques à réussir ces tentatives, il convient de saisir à sa juste valeur la dimension nouvelle que les NTIC peuvent apporter ou ne pas apporter au Burkina Faso et aux pays de la sous région pour leur intégration effective et leur désenclavement global.

Avec ces réseaux de communication post modernes, les distances à défaut d'être supprimées sont réduites au maximum. Des changements, des transformations s'opèrent et peuvent être perçus en temps réel et dans les vérités de leur dimension et de leurs propositions actualisées.

Avec les possibilités d'information extra large et extra approfondie sur les différents domaines de la vie, avec les possibilités de diffusion des opportunités d'affaires, de présence active et de

présence participative dans les autoroutes de l'information, les kilomètres physiques, la distance géographique deviennent une contrainte dérisoire car l'essentiel des processus d'observation, de mise en débat, d'échanges commerciaux et d'échange tout court peut se faire par le canal des réseaux, les déplacements physiques ne devenant plus nécessaires que pour les éventuelles concrétisations de contrats et autres accords.

En cela, les nouvelles technologies de l'information et de la communication n'offrent-elles pas une opportunité en or aux pays de la sous région pour réussir leur intégration économique et une ouverture sur le reste du monde ? N'ouvrent-elles pas de nouvelles avenues qui constituent la seule voie pour offrir à chaque citoyen un accès au marché mondial, ouvrir chaque village sur le reste du pays, les autres pays de la sous région et du monde, créer ainsi un espace sans frontière de communication, d'interaction, d'interpénétration des cultures, de renforcement de la solidarité d'éveil et surtout de relations commerciales entre les peuples, en somme, pour créer les conditions sans lesquelles aucune politique d'intégration sous régionale et de participation active au processus de mondialisation en cours n'est viable ? Parce qu'à la base des nouveaux rapports qui sont en train de s'établir entre les nations, les NTIC constituent à l'évidence un facteur de tout premier ordre d'intégration qui non apprivoisé peut devenir un facteur de marginalisation.

5.2. Les NTIC, un moyen pour le renforcement de la gouvernance, de la transparence et de la mobilisation sociale

Si dans un tel contexte le Burkina Faso dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat, est sahélien et pauvre, il convient toutefois de faire remarquer que du fait précisément des conditions naturelles assez rudes et contraignantes, les Burkinabé se sont de façon constante investis dans des initiatives tendant à renforcer leurs capacités à transformer leur milieu de vie par la rigueur, le travail et la discipline.

On peut notamment rappeler à cet effet les initiatives majeures qui ont été entreprises en vue d'engager le pays dans des réformes macro-économiques, structurelles et politiques qui visent le rétablissement de l'équilibre des finances publiques et des comptes extérieurs, une plus juste répartition des dépenses publiques, le désengagement de l'Etat des secteurs directement productifs, la promotion du secteur privé, l'instauration d'un Etat de droit, l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes et le renforcement de l'orientation en faveur d'un développement humain durable centré sur un développement optimal des ressources humaines et une croissance soutenue et durable.

De telles réformes ne peuvent aboutir que dans le cadre d'une politique de bonne gouvernance fondée d'une part sur les principes de transparence, d'obligation de résultats pour toute personne physique ou morale investie d'un mandat public et d'autre part, sur une adhésion et un pouvoir de décision plus accrus des populations et en particulier des femmes dans les actions de développement.

Ceci nécessite en particulier de faire de l'Administration un appareil efficient de gestion du développement économique et social notamment en la dotant des moyens technologiques pouvant faciliter :

- la communication et le partage de l'information dans le contexte de décentralisation et de déconcentration en cours ;

- l'amélioration de l'efficacité, de la rigueur et de la transparence dans la gestion courante et prévisionnelle : gestion des dépenses, des recettes, des programmes d'investissement et de la centralisation des opérations financières au niveau central, des collectivités locales et des établissements à caractère administratifs ; gestion des examens et concours ; gestion académique des établissements d'enseignement secondaire et supérieur ; gestion des œuvres universitaires, bourses et aides aux étudiants et stagiaires ; gestion des formations sanitaires, etc. ;
- l'amélioration de la gestion de l'information sur la fraude et le grand banditisme, de l'Etat Civil, des cartes d'identité et passeports, des associations, des dossiers en justice, du fichier électoral et de l'accès à l'information réglementaire et juridique en vue de garantir la sécurité, les libertés individuelles et collectives, l'efficacité de l'appareil judiciaire, la transparence et le renforcement de l'Etat de droit ;
- la rationalisation des prises de décisions et de la gestion stratégique de l'économie en se fondant sur des données socio-économiques intégrées, à jour, faciles d'accès relatives aux aspects pouvant avoir un impact significatif sur le développement : démographie, éducation, santé, hydraulique, environnement, ressources naturelles, agriculture, élevage, artisanat, emploi, culture, aménagement du territoire et implantation de projets de développement.

Au regard des grandes tendances actuelles dans le traitement et la diffusion de l'information que sont l'informatisation des processus et des méthodes, la numérisation des supports et des échanges et la globalisation, les technologies de type Internet / Intranet peuvent constituer pour le Burkina Faso la plate-forme idéale pour répondre à la fois à ces besoins de communication, de partage de données pour la gestion courante et l'aide à la décision, de rationalisation des procédures de travail impliquant des acteurs répartis géographiquement dans le but de garantir la transparence, de réduire les délais, les coûts et la qualité des services rendus.

Par ailleurs, pour sensibiliser ou mobiliser autour des causes justes et des programmes les plus aptes à transformer les milieux de vie des populations, la bonne volonté, le sérieux des programmes en l'objet ne suffisent pas en eux-mêmes. La mobilisation et la sensibilisation sont en effet par essence des démarches de proximité.

De ce fait, les NTIC peuvent avoir également une influence positive sur les relations qui existent entre l'Administration et les administrés et sur les politiques de mobilisation et de sensibilisation sociale.

Elles peuvent permettre de rendre accessibles en tout lieu et en tout temps les informations publiques comme les formulaires et les guides administratifs, l'organisation et les programmes d'activités des départements ministériels, les appels d'offres et les résultats des dépouillements, de mettre en place des télé-procédures, de permettre ainsi une meilleure transparence de l'administration, la suppression des interminables déplacements et attentes dans les services administratifs et de meilleurs rapports avec les administrés.

Elles peuvent permettre en outre de faire voisiner différentes situations qui peuvent se vivre dans les différentes parties du monde, de comparer ainsi les effets et les impacts de ces états des lieux, de s'éclairer et d'éclairer sa propre gouvernance face aux choix, aux options les plus diverses.

Au plan didactique, cela peut avoir un aspect positif sur les populations cibles et en particulier sur les travailleurs qui peuvent alors modifier leur comportement, adapter leurs habitudes aux réalités incontournables du monde moderne. C'est ainsi qu'à titre d'exemple les NTIC peuvent être des supports dans les campagnes médiatiques pour les réformes administratives ou contre des pandémies comme le SIDA.

Au niveau de la mobilisation sociale, les NTIC peuvent ainsi s'affirmer comme un instrument de mobilisation, d'identification et quelque fois même d'uniformisation des consciences collectives.

Dans le cadre de la lutte contre certaines pratiques néfastes à la promotion sociale comme la pratique de l'excision, les situations de dépossession observées dans les cas d'héritages et de lévirat au préjudice des veuves et orphelins, les NTIC peuvent être amplement participatives de la sensibilisation en vue du dépérissement de certaines pratiques avilissantes et dégradantes pour la femme.

Dans le même temps, la mise en commun des expériences diverses, la promotion des échanges multisectoriels peuvent être développées entre les associations et groupements villageois et féminins afin de créer des réseaux dans le cadre de la dynamisation et de la mise en commun et en partage des cursus et des parcours des associations de développement.

En outre, que ce soit l'arbre à palabre, le tam-tam, le conte ou toute autre forme de communication traditionnelle comme le langage des initiés lors de certaines manifestations ou activités culturelles, comme l'initiation et/ou la circoncision, il est inexact de penser que ces moyens de communication sont tombés en désuétude. Loin s'en faut, il importe tout simplement de les promouvoir, de les réhabiliter en les adaptant à l'esprit de l'époque.

Ainsi, par des réseaux d'échanges propres que l'on peut mettre sur Internet ou tout autre support des NTIC on peut promouvoir ces techniques traditionnelles de communication et leur donner une seconde vie.

Des pages WEB formées essentiellement de contes pour enfants peuvent être lancées sur Internet, tout comme l'appropriation positive du langage du tam-tam, la bendrologie ou la drumologie que l'on pourrait promouvoir sur des sites de littérature orale.

Par ce canal, les populations locales et les franges concernées pourraient retrouver leur compte au niveau de leur préoccupation à s'ouvrir aux valeurs universelles tout en restant bien enracinés culturellement.

Les réseaux d'échange et de débat qui peuvent être développés sur les supports des NTIC ont également le mérite de créer un cadre de mobilisation pour des catégories comme les agriculteurs, les éleveurs, les artisans, ou en terme genre et population de sorte que des passerelles de solidarité et de partenariat puissent être facilement jetées entre des réseaux constitués. Toute chose qui facilite la sensibilisation et la mobilisation sociale dans l'optique de la promotion dynamique d'un développement durable.

Les enjeux consistent donc à développer des stratégies pour rapprocher les populations de ces nouvelles technologies, si l'on veut leur participation effective au développement durable.

5.3. Les NTIC, un moyen pour l'amélioration du débat politique et des processus électoraux

La présente décennie a connu un profond bouleversement avec la recomposition du paysage politique marqué par une marche relativement généralisée des Etats vers des espaces républicains où le politique marque le pas sur l'idéologique.

Au Burkina Faso, il convient de s'interroger sur la possible contribution des NTIC à l'animation du débat politique et à l'amélioration des processus électoraux.

Il convient de préciser que les médias électroniques ont investi la quasi-totalité du débat politique.

Au Burkina Faso, les NTIC peuvent contribuer de manière spectaculaire à la formation d'une citoyenneté militante et à l'élévation de la compréhension par une population généralement illettrée du débat politique, de ses enjeux et de son impact sur la vie.

Nous n'en sommes pas encore au système où un débat électoral télévisé peut déterminer le cours et le choix des électeurs. Mais il semble que la Radio qui est un médium bien commode et adapté aux réalités de l'Afrique peut très bien contribuer à la formation sur les actes politiques majeurs d'une nation, les choix et les options possibles, les actes civiques à accomplir.

Il en est de même de la télévision dont l'aspect didactique en certains endroits est encore plus visible avec un impact plus pertinent.

D'une manière générale, il faut noter que les outils modernes de télécommunication n'entraînent pas ses utilisateurs dans une logique d'enfermement et d'hermétisme préjudiciable à l'ouverture vers d'autres expériences et à leur maturation.

Les nouvelles technologies constituent donc une chance inouïe pour s'ouvrir sur le monde et ses expériences.

Au plan des processus électoraux, en instaurant une logique de transparence notamment dans la gestion des listes électorales, en permettant aux différents acteurs politiques d'accroître leur capacité de contrôle des pouvoirs publics afin de garantir la transparence, et l'élimination des fraudes électorales, les NTIC peuvent permettre une plus grande crédibilisation des processus électoraux et en conséquence d'élire des dirigeants dans un cadre sain parce que les dés ne sont pas pipés.

Du fait que les NTIC disposent des possibilités de l'interactivité on pourrait concevoir dans l'optique d'exercer utilement les consciences des citoyens à l'esprit de discernement dans les choix politiques, l'option de projets politiques et organiser par le canal de réseau d'échanges locaux d'expériences, des débats entre différentes zones et régions culturelles du pays en sorte de créer des cadres de partage sur l'état général de la marche nationale vers la maturité politique. la comparaison des espaces républicains avec les formules de gestion traditionnelle de la cité.

Les processus électoraux et leurs exigences aux plans municipal, régional, législatif et présidentiel nécessitent une bonne implication de ces nouveaux moyens d'information et de communication.

Pour tous ces débats, ces échanges, ces campagnes de sensibilisation, il est évident que les néomédias, les NTIC peuvent être plus aptes en certains points, notamment didactique, à forger le civisme, le militantisme politique au sens noble du terme et à créer une habitude des citoyens à leur devoir civique à savoir la participation au processus électoral.

Elles constituent aussi de puissants facteurs d'amélioration de l'appareil judiciaire et d'harmonisation des lois surtout dans les espaces sous-régionaux en construction comme l'UEMOA et la CEDEAO.

L'application des NTIC dans ce domaine précis du renforcement d'un Etat démocratique visera essentiellement l'éducation, la formation et la vulgarisation des expériences démocratiques des institutions.

5.4. Les NTIC, un moyen pour apprendre tout au long de la vie et pour l'amélioration de la compétitivité

Comme cela a été mentionné plus haut, le développement optimal des ressources humaines constitue l'une des priorités fondamentales du gouvernement pour entraîner le Burkina Faso dans un processus de développement humain durable. Dans son ouvrage intitulé « Les voies de l'espérance », S.E.M. Blaise Compaoré, Président du Faso notait à ce propos que « dans la lutte pour le progrès, la qualité des ressources humaines est un facteur essentiel... L'analphabétisme est un vrai fléau social qui ralentit à la fois l'émancipation des individus et l'action de la puissance publique dans la mise en œuvre des processus de croissance.... Tous les pays qui ont réussi des avancées décisives sur le chemin du développement n'ont pu le faire qu'en domptant les sciences et la technologie. Au demeurant, ce n'est pas un hasard si la recherche fondamentale ou appliquée est l'un des principaux enjeux de la compétition entre nations industrialisées ».

La société mondiale de l'information qu'induit les NTIC est en passe de devenir une société mondiale du savoir qui exacerbera cette compétitivité pour l'innovation parce qu'elle nous immergera, pour peu qu'on puisse disposer des moyens d'accès, dans un environnement d'apprentissage où les ressources éducatives seront inépuisables et multiformes, où tout citoyen devrait pouvoir tirer le meilleur parti, à peu de frais, des dernières avancées en matière de pédagogie et de technologie éducative, où les populations des zones rurales ou isolées devraient pouvoir bénéficier de l'expertise et de l'encadrement des meilleurs spécialistes, sans que ceux-ci ne soient obligés de subir de fréquents déplacements. Les NTIC vont sans aucun doute apporter à l'humanité une révolution dans l'élaboration et la transmission du savoir d'une dimension au moins égale à celle que l'imprimerie a engendrée.

De ce fait, la contribution des NTIC à la lutte contre la pauvreté doit être formalisée comme une nécessité s'inscrivant dans toute politique de promotion humaine car l'on irait de Charybde à Scylla si l'on entamait le 21^e siècle avec des citoyens majoritairement non instruits mais également majoritairement marginalisés de la société mondiale du savoir.

Pour un Etat en construction, une nation en devenir comme le Burkina, il importe de disposer des organes d'information de masse pour travailler non pas forcément à une "conscientisation

politique du peuple" comme cela est ou était de mise sous certaines réalités idéologiques d'une certaine époque, mais pour que les citoyens puissent bénéficier dans le cadre même des droits humains qui leur sont reconnus de créneaux pour s'ouvrir au monde, à ses réalités en s'informant, pour s'éduquer et s'instruire dans le contexte de la nécessaire recherche d'une formation continue et fonctionnelle et enfin, se distraire.

Les autorités politiques ont engagé le pays, conformément aux aspirations des populations, dans la voie du travail et du progrès à travers six actions de relance :

1. la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification ;
2. l'accroissement de la production agro-pastorale;
3. l'organisation et l'appui au secteur informel et l'artisanat;
4. le développement du réseau des petites et moyennes entreprises ;
5. le soutien aux activités productrices des femmes ;
6. l'élévation du niveau général des connaissances à la base et le développement du sport et des activités culturelles.

Ces objectifs définis, les NTIC sont en mesure de contribuer à la mise à disposition des instruments d'éclairage et d'éveil nécessaires pour créer un cadre d'épanouissement et donner aux populations le pouvoir d'améliorer leurs conditions de vie, notamment en produisant dans le cadre d'une approche intégrée des politiques sectorielles de développement, des contenus multimédias interactifs d'information, de sensibilisation et d'autoformation, éventuellement en langues nationales, adaptés aux besoins et au niveau de ces populations et pouvant faciliter l'apprentissage tout au long de la vie.

De même, un secteur comme celui de la santé peut bénéficier des NTIC et agir de manière directe sur l'amélioration de la couverture sanitaire du pays. Des contenus interactifs de sensibilisation peuvent être réalisés et diffusés afin d'aider à des changements de comportement, à l'intégration des normes hygiéniques dans le cadre de vie. En outre la télémedecine peut être développée dans le but de permettre aux populations un plus grand accès aux services des spécialistes.

L'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que la formation continue des cadres peuvent aussi trouver dans les NTIC un créneau de promotion prodigieuse grâce aux techniques interactives d'autoformation accompagnée et d'enseignement à distance destinées aux formateurs ou aux apprenants dans le cadre d'une pédagogie renouvelée. Il y a là des possibilités sérieuses pour faire avancer de façon significative la qualité de l'enseignement mais aussi pour assurer une plus grande couverture de la demande éducative.

Enfin, les NTIC peuvent contribuer à rompre l'isolement des chercheurs nationaux et à les associer à l'élaboration des technologies innovantes dont le pays a besoin pour son développement en leur ouvrant l'accès à l'information scientifique et technique et en facilitant leur insertion dans la communauté scientifique internationale. Ceci contribuera sans aucun doute à réduire également la fuite des cerveaux.

5.5. Les NTIC, un moyen pour créer de nouvelles ressources et de nouveaux emplois

L'insertion d'un pays comme le Burkina Faso dans la société mondiale de l'information et du savoir va inévitablement nécessiter un développement spectaculaire de l'infrastructure nationale de télécommunications, des logiciels d'application, des contenus multimédias adaptés aux besoins locaux et des centres d'accès communautaires. Il n'est pas exagéré d'affirmer

qu'avec l'ouverture complète du secteur au privé, les investissements pour le développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication dépasseront très rapidement sous la pression de la demande la moitié des investissements globaux pour le développement du pays.

Cette insertion se traduira donc certainement par la création de nouveaux marchés pour les opérateurs nationaux de télécommunications, les sociétés de services et d'ingénierie de logiciels, les producteurs de contenus multimédias et les promoteurs de télécentres privés. En plus de créer des emplois pour la jeunesse, ceci constituera également une source appréciable pour les recettes fiscales.

En outre, la mise en place d'un cadre approprié pour le télétravail permettra aux chercheurs d'emploi de concourir sur un marché plus large dans des domaines comme la numérisation de documents ou la traduction.

5.6. Les NTIC, un moyen pour favoriser le rayonnement du pays

La promotion de la culture est une possibilité offerte au Burkina d'être présent sur la sphère de l'universel sans que cela ne soit de la simple figuration et puisse en même temps contribuer à son rayonnement.

La culture en effet est d'une efficacité redoutable en matière d'imposition de sa propre image aux autres.

Si les Etats-Unis d'Amérique ont actuellement une si grande audience et une si grande influence dans les relations internationales, c'est sans doute dû au fait que par le biais de son cinéma (Hollywood), de l'American Way Of Life, les Etats-Unis ont de manière progressive et continue, su gagner le subconscient du monde. Les multiples initiatives allant dans le sens d'une promotion des différentes langues, comme c'est le cas de la francophonie, que des pays engagent ici et là, participent de la même prise de conscience et de fait de la même conviction que la culture est à même d'être un élément clef dans les relations internationales.

Le Burkina possède un gisement culturel et artistique qu'il convient de mettre en relief et d'exploiter judicieusement dans le cadre des possibilités qu'offrent les médias et les NTIC.

Par ailleurs, l'expérience de site WEB offrant la possibilité de visiter des musées virtuels est digne d'intérêt. Il en est également de même d'œuvres littéraires notamment des contes que l'on pourrait diffuser sur Internet. Les initiatives de promotion artistique comme les Arts du Spectacle semblent également indiquées.

Le Burkina, grâce à une présence ingénieuse et talentueuse, peut bouleverser l'ordre de préséance et apporter une touche humaine aux jeux de relations sociales, humaines qui se tissent, se nouent et se dénouent dans toutes les sociétés.

Notre pays riche de sa diversité linguistique, peut au plan culturel enrichir les autres grâce aux profondeurs philosophiques de ses contes, l'ingéniosité et la mélodie exceptionnelle des rythmes des terroirs.

Le Burkina peut beaucoup offrir à voir et à comprendre en matière d'art du spectacle, de sculpture, de peinture en guise d'illustration.

Mais bien plus que ces aspects externes, il y a un tel humanisme, une telle générosité qui marquent de manière fondamentale, les cultures d'Afrique et il est indiqué qu'elles puissent occuper une place importante sur les espaces d'échanges et de partage qu'offrent les médias de masse et les NTIC.

Car, en définitive, les réalités des outils d'informations post-modernes sont mutantes ; ainsi le paysage audiovisuel n'est déjà plus le même qu'il y a 5 ans. Et les transformations sont continues.

En vérité, seule demeure la constance des messages et des informations que l'on pourrait distiller.

Même à ce niveau, la réalité d'aujourd'hui a des exigences qui sont technologiques et qui sont différentes de celles de demain.

Il convient de mettre les commodités qu'offre la société de l'information au profit de la promotion des valeurs humaines et des espaces de solidarité communautaire et de l'épanouissement général. Car les moyens de communications sont à l'image de n'importe quel outil d'action. Ils ne sont ni bons ni mauvais en soi. Ils sont tout simplement des instruments d'action qui épousent les contours des réalités qui les portent et des enjeux qui les sous-tendent.

Dans une telle démarche, le Burkina se doit toutefois d'être réaliste, car c'est dans le cadre d'une sous-région intégrée que le pays aura les meilleurs atouts pour promouvoir une présence remarquée et pertinente sur les NTIC.

Certes, l'on peut remarquer que même au-delà des empires financiers, des groupes industriels utilisent le canal des médias classiques et de plus en plus les NTIC pour conforter leur présence sans cesse croissante à l'échelle mondiale.

En conséquence, pour les pays dont l'accession aux NTIC s'avère relativement limitée, le meilleur moyen de soigner son image et de promouvoir son rayonnement international est en définitive d'élargir cet accès.

C'est dans cette optique que fut créé et mis en service par la DELGI le Site WEB du Gouvernement, dont les grandes rubriques sont :

- L'histoire du pays
- La 4^{ème} République
- Les données socio-économiques
- La carte Postale et le Burkina dans le monde.

Ce Site WEB accessible de partout met à la disposition des visiteurs une foule d'informations qui vont de l'histoire du Burkina aux politiques sectorielles des principaux départements ministériels et des informations de presse.

C'est également dans cette optique que furent créés les sites du musée virtuel, du SIAO et du FESPACO et qu'il devient urgent de faire évoluer les sites du SIAO et du FESPACO vers un marché virtuel de l'artisanat et un festival virtuel du cinéma africains.

6. Etat des lieux de l'environnement des technologies de l'information et de la communication et perspectives d'évolution

6.1. Télécommunications

6.1.1. Présentation

Au Burkina Faso, les télécommunications sont sous la tutelle technique d'un Secrétariat d'Etat aux télécommunications rattaché au Ministère de la Communication et de la Culture (MCC). L'opérateur, unique jusqu'à ce jour, est l'Office National des Télécommunications (ONATEL).

L'ONATEL, né de l'éclatement de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) par *kiti* (décret) n° An IV 274/CNR/TRANS du 19 février 1987, sera dans un premier temps érigé en Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) et par la suite transformé en Société d'Etat (SE) par décret n° 94-338/PRES/MIC/MCC du 02 novembre 1994. Sous ce nouveau statut, il sera placé sous la triple tutelle du Ministère de la Communication et de la Culture (MCC), du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) et du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et aura en charge la mission d'assurer le service public des télécommunications, la réglementation et la législation en matière de télécommunications. En outre, l'ONATEL représente le Burkina Faso dans les organisations internationales des télécommunications telles l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT) etc.

Le réseau de transmission interurbain de l'ONATEL est constitué essentiellement de liaisons hertziennes numérisées à 87,5 %, d'une longueur totale de 2700 Km Ce réseau de transmission interconnecte entre eux quinze centraux téléphoniques dont neuf centraux électroniques temporels ; l'accès à l'international se fait au travers de deux stations terriennes l'une de standard A et l'autre de standard B. A côté de ce réseau national, il existe une dizaine de stations VSAT et DAMA installées par des privés pour des usages spécifiques : on peut citer d'un côté, la Caisse Générale de Péréquation (CGP), la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY), la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) etc. qui ont ces types de stations en réception uniquement et de l'autre la représentation nationale de la Banque Mondiale, l'Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne (ASECNA), la banque ECOBANK, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), la station SHELL, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) etc. qui en disposent en émission/réception.

Au 31 décembre 1998, le réseau des télécommunications de l'ONATEL comptait 41.583 lignes fixes et 2.742 abonnements à la téléphonie mobile cellulaire (norme GSM à 900 Mhz) installée depuis décembre 1996, soit une télédensité globale de 0,38 téléphone pour 100 habitants et de 0,27 téléphone mobile pour 1000 habitants. Le rapport densité téléphonique urbaine / densité téléphonique rurale de 10,63 met en évidence la très faible pénétration de la téléphonie en zone rurale. Au niveau des demandes de raccordement au réseau téléphonique commuté, les demandes en attente au 31 décembre 1998 s'élevaient à 15 086. Quant à la tarification pour l'abonnement, elle est de 40.000 F CFA TTC pour les résidentiels et de 76.000 F CFA TTC pour les professionnels. L'impulsion qui correspond à 6mn de communication coûte 60 F CFA HT en local. Pour le réseau GSM, l'abonnement coûte 59 000

F CFA HT et l'impulsion 60 F CFA HT pour 20 secondes de communication sur le territoire national.

Quant aux points d'accès publics de proximité, on compte 882 télécentres et cabines publics dont 553 télécentres privés, soit 0,088 télécentres et cabines publics dont 0,055 télécentres privés pour 1000 habitants. Les statistiques disponibles ne concernent pas le nombre de télécopieurs et ne permettent pas de déterminer le taux de couverture des écoles et des cliniques. Enfin, les chiffres sur l'évolution globale du parc des abonnés de l'ONATEL pour les quatre dernières années sont consignés en annexe B.

Au niveau des ressources humaines, l'ONATEL compte plus de 1200 agents, ce qui le met au rang des plus gros pourvoyeurs d'emplois dans le pays. L'Office dispose d'une Ecole Nationale des Télécommunications (ENT) qui a en charge la formation de techniciens jusqu'au niveau Bac+2 (cadres moyens) pour ses propres besoins et pour les besoins des opérateurs privés. Quant aux cadres supérieurs, ils sont formés pour la plupart à l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar au Sénégal pour les ingénieurs des travaux et les inspecteurs commerciaux et en Europe (la France en l'occurrence) pour les ingénieurs des télécommunications.

Enfin, pour ce qui est du marché des télécommunications, il est important de noter que l'ONATEL n'est pas le seul acteur dans le domaine au Burkina Faso. En effet, certains secteurs d'activités relatifs aux télécommunications font l'objet de partage ou de concurrence avec des entreprises locales: il s'agit notamment des terminaux (postes et répondeurs téléphoniques, radios portatives, télécopieurs, télex etc.), des autocommutateurs privés (PABX) et de leur installation, du câblage etc. où des sociétés locales telles que la DIACFA, la CICA, SIGEC TELECOM, ENERCOM etc. sont de sérieux concurrents.

6.1.2. Perspectives d'évolution

Les perspectives s'inscrivent essentiellement dans le cadre du programme TELECOM V qui est un projet global intégrant l'ensemble des secteurs dans lesquels l'ONATEL compte investir. Ce programme d'un coût global estimé à plus de 23 milliards de francs CFA (soit 38 millions de \$US) est déjà entamé et va se poursuivre pendant quelques années encore. Les secteurs clés d'investissement sont:

- le réseau de lignes ;
- les transmissions interurbaines et la couverture télévisuelle nationale;
- la téléphonie rurale;
- la commutation;
- la téléphonie mobile cellulaire;
- l'Internet;
- les Transmissions de données
- etc.

Au niveau du réseau de ligne, le projet contribuera d'une part à l'extension du réseau notamment dans les grands centres urbains tels que Ouagadougou, Bobo-Dioulasso etc. où la demande est très forte et d'autre part, à la rénovation des réseaux vétustes de certaines localités en province.

Pour les transmissions interurbaines, il s'agira de poursuivre la numérisation des artères de transmission.

Les travaux relatifs à la téléphonie rurale, concerneront quant à eux la desserte téléphonique des contrées les plus reculées par le déploiement de systèmes radios de collecte d'abonnés: les systèmes AMRT en l'occurrence.

La commutation connaîtra une rénovation avec le remplacement de quelques-uns des centraux électromécaniques que compte encore le réseau des télécommunications de l'ONATEL par des centraux électroniques de dernière génération. Concrètement, les centraux de Kaya, Banfora et Dori devront être remplacés d'ici à la fin du premier trimestre de l'An 2000.

Le réseau de téléphonie mobile cellulaire (TELMOB), le réseau de transmissions de données (FASOPAC) connaîtront aussi des extensions d'une part pour mieux répondre aux attentes des abonnés et d'autre part pour une meilleure couverture du territoire national. Ainsi donc, un projet de Roaming est en cours de négociation entre l'ONATEL et un certain nombre d'entreprises sœurs de la sous-région et même d'Europe pour permettre aux abonnés du réseau TELMOB en déplacement de trafiquer sur les réseaux de ces pays et vice versa (moyennant un abonnement à ce type de service).

6.2. Informatique

6.2.1. Présentation

L'informatique a été introduite au Burkina Faso avec la création du Centre National de Traitement de l'Information (CENATRIN), par ordonnance n° 070/060/PRES/MFC en date du 09 décembre 1970, dans le cadre d'une politique cohérente de mise en œuvre et d'utilisation de l'informatique. En tant qu'EPIC, le CENATRIN jouissait d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière qui lui a permis de jouer pleinement le rôle d'une société de services.

Les missions assignées à ce centre reflétaient la grande volonté politique des pouvoirs publics de promouvoir l'utilisation de l'informatique, à travers une discipline nécessaire, dans un monde économique en perpétuelle mutation, et un environnement technologique toujours en progrès.

Les missions fondamentales du CENATRIN étaient :

- L'acquisition et la gestion de centres informatiques ;
- La réalisation de tous travaux nécessaires au traitement de l'information commandés par les services de l'état, des collectivités locales, des entreprises et organismes publics, parapublics et privés ;
- L'unification et la standardisation des moyens et des méthodes de saisie et d'exploitation des données ;
- La formation professionnelle du personnel informaticien en fonction de ses propres besoins et de ceux des services utilisateurs des techniques de l'informatique ;
- L'initiation et la formation fonctionnelle aux techniques de l'informatique, du personnel non informaticien des services utilisateurs des techniques de l'informatique ;
- L'information du public sur les techniques de l'informatique et sur les nouvelles méthodes de gestion qu'elles permettent ;
- La collecte de toute information nécessaire à la définition d'une politique de l'informatique en Haute-Volta et la mise en œuvre de la politique arrêtée par le gouvernement.

La création de ce Centre est venue répondre à une volonté de rationalisation par le partage des équipements informatiques (dont le coût à l'époque était très élevé) et des rares ressources humaines qualifiées qui existaient en ce moment. L'acquisition et l'importation des produits et des services informatiques étaient soumises à une procédure spéciale (avis aux importateurs n°02/MFC/DC/CE du 26 février 1973 faisant obligation de soumettre à l'avis du CENATRIN toute demande d'autorisation préalable à l'importation de tout matériel de traitement de l'information) qui conférait de fait un monopole des traitements informatiques au CENATRIN. Les premières applications réalisées par le CENATRIN traitaient les données en différé et ont porté principalement sur les volets suivants :

- Au niveau de l'administration publique : dépenses de matériels, dépenses de personnel, budget, émissions et recouvrement des impôts, statistiques du commerce extérieur ;
- Au niveau des établissements publics et du privé : facturation, gestion de portefeuille, comptabilité, stocks, paie et gestion de personnel.

Avec l'avènement de la micro-informatique, moins coûteuse et plus facile à mettre en œuvre, cette politique de centralisation des traitements informatiques a été abandonnée à la fin des années 1980 au profit d'une politique de rapprochement de l'outil informatique de l'utilisateur final. Ceci a conduit à l'adoption du 1^{er} plan directeur informatique national qui a couvert la période 1991-1995 et du 2^{ème} plan actuellement en cours pour la période 1996 - an 2000. Deux nouvelles structures ont été créées pour permettre la coordination de la mise en œuvre de ces plans :

- Le Conseil Supérieur à l'Informatique du Faso présidé par le Chef du gouvernement qui a pour missions de définir les grandes lignes de la politique nationale informatique en rapport avec les Plans de Développement, d'examiner les plans et programmes informatiques, de recommander tous projets, études et programmes dans le domaine informatique et les disciplines connexes et enfin de préconiser toute mesure propre pour la maîtrise et la promotion de l'informatique.
- La Délégation Générale à l'Informatique créée par KITI (Décret) No AN VII-0088/FP/PF du 6 novembre 1990 réactualisé par le Décret no 97-159 PRES/PM du 17 avril 1997. La Délégation Générale à l'Informatique est rattachée au Premier Ministère. Elle est aujourd'hui l'outil d'aide à la décision, d'exécution et de contrôle de la politique informatique de l'Etat. Elle est chargée de la planification, de la réglementation et du contrôle de l'informatique, de la planification, du suivi de la formation et de la recherche en informatique, de la délivrance des agréments pour la fourniture d'équipements et de services informatiques, de la tutelle technique des centres de traitement informatique, des centres de formation informatique et de toutes autres structures publiques dont l'activité entre dans le cadre de ses attributions, de la supervision et de la validation des schémas directeurs informatiques des ministères et établissements publics, de la promotion et de la vulgarisation de l'outil informatique et enfin de donner son avis sur tout marché informatique de l'état et de ses démembrements.

Cette nouvelle orientation a conduit de facto à une redéfinition des missions du CENATRIN qui a été transformé en 1994 par décret N° 94-421/PRES/MICM/MEFP du 23 novembre 1994 en une Société d'état chargée de :

- La conception et / ou la commercialisation de solutions adaptées aux besoins locaux basés sur une utilisation optimale des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;

- La fabrication, le montage et / ou la commercialisation d'appareillages informatiques adaptés aux conditions locales d'utilisation ;
- La réalisation de tous travaux nécessaires aux traitements de l'information (développement de logiciels spécifiques, installation de réseaux locaux, installation de systèmes, gestion de centres informatiques, maintenance et dépannage d'appareillages informatiques), commandés par les services de l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et organismes publics, parapublics et privés ;
- La formation des utilisateurs ;
- Le recyclage et le perfectionnement des informaticiens.

Le CENATRIN est composé de deux établissements, le siège à Ouagadougou et un centre régional à Bobo-Dioulasso pour se rapprocher des clients de l'Ouest. De plus, il gère cinq salles de formation équipées pour faire face aux besoins de sa clientèle, trois boutiques informatiques, deux salles de maintenance, un centre informatique, un centre Internet et un centre d'accès public à Internet.

Les prestations qu'offrent le CENATRIN sont les suivantes :

- Etudes et développement de logiciels ;
- Traitement à façon et télétraitement ;
- Assistance technique sur des plates-formes variées ;
- Vente et maintenance d'équipements informatiques ;
- Formation à l'utilisation de logiciels micro-informatiques ;
- Internet.

La création d'une Ecole Supérieure d'Informatique (ESI) au niveau de l'Université a été suscitée en 1991 par la Délégation générale à l'informatique pour assurer le développement des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des plans informatiques. Cette Ecole qui met depuis 1994 une trentaine d'ingénieurs de travaux (BAC + 3 ans de formation) sur le marché du travail vient d'ouvrir un cycle d'ingénieurs de conception (BAC + 5 ans).

Parallèlement, deux écoles privées (ISIG et CEFIG) délivrant des BTS en informatique de gestion et en maintenance informatique ont vu le jour.

L'une des conséquences de ces mesures a été le développement des sociétés de services informatiques. On compte aujourd'hui plus d'une trentaine de sociétés (qui emploient plus de 35% de l'effectif national des informaticiens) contre une dizaine seulement en 1990. Ces sociétés opèrent dans :

- la vente et la maintenance du matériel informatique,
- la vente de logiciels,
- les études et le développement,
- la réseautique
- et la formation des utilisateurs.

Pour favoriser la spécialisation et le développement de l'excellence, une procédure d'octroi d'agréments pour la prestation de services informatiques vient d'être adoptée.

Des efforts ont également été faits pour la création de services informatiques dans les départements ministériels notamment au niveau :

- de la Présidence du Faso,

- de l'Assemblée Nationale,
- du Ministère de l'Economie et des Finances,
- du Ministère de la Défense,
- du Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel,
- du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,
- du Ministère des Affaires Etrangères,
- etc.

L'adoption du statut particulier du personnel informaticien de l'Etat en 1997 a permis d'entamer un processus de création de nouveaux services et de renforcement des services existants en personnel qualifié.

Après l'adoption du 1er plan informatique national, de multiples projets de développement ont pris en compte dans leurs investissements les besoins informatiques. De même il est prévu de façon régulière depuis les trois dernières années une dotation au niveau du budget national pour la réalisation de projets pilotes.

Les efforts ont porté en outre sur la simplification de la réglementation relative à la procédure d'importation et d'acquisition des produits et des services informatiques, et l'allégement des mesures fiscales et de taxation des produits et des services informatiques

Aujourd'hui, l'acquisition et l'importation des produits et des services informatiques ne sont soumises à aucune procédure spéciale. L'autorisation préalable d'importation a été remplacée par la demande préalable d'importation qui est plus souple et moins contraignante. Les importations informatiques, d'un montant supérieur ou égal à trois millions de francs CFA, sont soumises comme pour les autres produits au contrôle SGS avant leur embarquement dans le pays d'importation.

Les taxes (Droits de douane et TVA) afférentes à l'importation des produits informatiques sont de :

- 31,35 % pour les équipements informatiques (y compris les logiciels fournis avec les équipements),
- 56,65 % pour les logiciels importés séparément du matériel,
- 31,35 % pour les composants et pièces de rechanges,
- 31,35 % pour les fournitures informatiques (à l'exception du papier, des supports magnétiques et des rubans qui sont soumis au taux de 56,65 %).

Les prestations de services informatiques (formation comprise) sont soumises quant à elles à une TVA de 18 %.

Ces tarifs encore trop élevés et très peu incitatifs sont en cours de révision notamment dans le cadre de l'UEMOA.

Les efforts ainsi consentis ont permis d'obtenir des résultats significatifs. Sur le plan des réalisations, le taux de croissance annuelle des investissements en matériel informatique au cours du 1er plan informatique national a en effet été très important (16,1%). Pour les cinq années de ce plan, ces investissements sont estimés à 7 milliards de F CFA / CAF, représentant 1,67% des investissements globaux du pays. De 1000 micro-ordinateurs en 1990,

le parc informatique est notamment passé à 2700 micro-ordinateurs en 1995. Le rapport "valeur du parc / PIB" qui était de 0,68% en 1990 a maintenant atteint 1%. Ce taux correspond au seuil à partir duquel l'impact de l'informatique sur l'économie du pays peut devenir significatif. Aujourd'hui, le parc national des micro-ordinateurs est estimé à 10 000 unités, soit 0,1 ordinateur pour 100 habitants et un taux de croissance moyen du parc par an sur les 4 dernières années de 35%.

En outre, les multiples actions de sensibilisation et d'initiation à l'informatique ont permis de toucher un nombre important de burkinabé. Plus de 20% de l'effectif de l'Administration Publique a notamment été initié à l'informatique. Dans la presque totalité des services administratifs, l'appropriation des outils bureautiques a ainsi permis d'améliorer de façon significative la productivité.

Au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances, les délais requis pour produire les indicateurs sur la situation des recettes et des dépenses de l'Etat ont été considérablement réduits et la gestion du circuit de la dépense a été parfaitement maîtrisée.

Au niveau du Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel, d'importants efforts ont également été faits pour rationaliser les procédures de gestion du personnel de l'Etat et pour une parfaite maîtrise de la gestion des effectifs.

Un réseau métropolitain en fibre optique en cours de réalisation permettra de mettre en réseau les Directions administratives et financières des départements ministériels dans le cadre de l'exploitation des applications interministérielles mises en place dans ces deux ministères.

Dans cette dynamique de rationalisation, les départements techniques ne sont pas restés en marge. Des actions d'envergure ont été initiées pour accélérer le traitement des dossiers en justice, améliorer la gestion des formations hospitalières, des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, mais aussi pour parvenir à une meilleure maîtrise de la gestion de l'information sur l'environnement et sur les ressources naturelles.

Des efforts sont actuellement en cours pour l'extension de ces actions dans les circonscriptions administratives et dans les collectivités locales dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation. Un projet d'appui à la bonne gouvernance par l'utilisation optimale des NTIC dans le processus de décentralisation et de déconcentration a été élaboré à cet effet sous la supervision de la Délégation générale à l'informatique par le Ministère l'Administration Territoriale et de la Sécurité et le Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel avec l'appui de l'IICD. L'Etat Civil et la gestion financière sont en cours d'informatisation à titre de projet pilote dans la commune de Ouagadougou (où l'exploitation de l'Etat Civil a débuté dans certains arrondissement) et de Kaya.

6.2.2. Perspectives d'évolution

Le secteur informatique a connu une évolution remarquable au cours du 1^{er} plan directeur informatique (1990-1995). Cette évolution a été favorisée en grande partie par la vulgarisation des outils bureautiques.

L'introduction de l'Internet dans le pays a fait exploser cette évolution au cours du 2^{ème} plan directeur informatique national (1996 – 2000). La baisse future des coûts et des frais de

douanes ainsi que le renforcement du réseau Internet augurent une progression encore plus importante.

6.3. Internet

6.3.1. Présentation

Les ateliers nationaux de mars 1996 et de mars 1997 ont permis de jeter les bases pour l'organisation du développement des NTIC au Burkina Faso par la définition d'un cadre de référence. Ce cadre prévoit notamment la mise en place :

- d'un « backbone » national ;
- d'un Intranet sécurisé pour l'Administration ;
- d'un Intranet sécurisé pour les opérateurs économiques ;
- d'un réseau pour l'éducation et la recherche ;
- d'un Intranet pour les organes de presse ;
- et de centres d'informations communautaires.

Au stade actuel, le raccordement du Burkina Faso au « Backbone » International de l'Internet est assuré par le service FASONET de l'ONATEL. Cette connexion en Full IP a été inaugurée en Décembre 1996 pendant le XIX^e Sommet France Afrique, mais ne connaîtra une exploitation commerciale qu'en mars 1997. Le débit initial qui était de 64 Kb/s a été porté à 256 Kb/s à la veille de la Coupe d'Afrique des Nations de 1998 (CAN'98) organisée par le Burkina Faso.

Il faut noter qu'avant l'avènement de FasoNet, le seul service Internet disponible au Burkina Faso était le courrier électronique. Ce service était offert par des structures comme l'ORSTOM au moyen d'une liaison de transmission de données de type X.25 qui permettait des échanges de messages par UUCP (Unix to Unix Copy Program) deux ou trois fois par jour entre le serveur de messagerie de la représentation de l'ORSTOM à Ouagadougou et celui de l'ORSTOM à Montpellier en France.

La mission première de FasoNet est de bâtir un « backbone » national et de fournir des lignes spécialisées pour l'accès à ce « backbone » soit à des pourvoyeurs privés de services d'accès à Internet, soit directement à des administrations ou à des entreprises. Les Liaisons Spécialisées (LS) IP proposées actuellement offrent des débits allant de 32 Kb/s à 128 Kb/s.

Les tarifs proposés pour ces LS sont les suivants :

Description		Unité	Prix Unitaire (en FCFA, Hors TVA)
LS 128 Kb/s	Formule Liaison commerciale (fournisseur de service Internet)	• Raccordement au Réseau • Création sur backbone Internet • Remise en service • Redevance mensuelle • Location/vente modem (12 mensualités)	• Devis • 700 000 • 50 000 • 1 395 000 • 80 000

	Formule Liaison non commerciale	• Raccordement au Réseau • Création sur backbone Internet • Remise en service • Redevance mensuelle • Location/vente modem (12 mensualités)	• Devis • 400 000 • 50 000 • 950 000 • 80 000
LS 112 Kb/s	Formule Liaison commerciale (fournisseur de service Internet)	• Raccordement au Réseau • Création sur backbone Internet • Remise en service • Redevance mensuelle • Location/vente modem (12 mensualités)	• Devis • 700 000 • 50 000 • 1 220 000 • 80 000
	Formule Liaison non commerciale	• Raccordement au Réseau • Création sur backbone Internet • Remise en service • Redevance mensuelle • Location/vente modem (12 mensualités)	• Devis • 400 000 • 50 000 • 831 000 • 80 000
LS 64 Kb/s	Formule Liaison commerciale (fournisseur de service Internet)	• Raccordement au Réseau • Création sur backbone Internet • Remise en service • Redevance mensuelle • Location/vente modem (12 mensualités)	• Devis • 700 000 • 50 000 • 850 000 • 80 000
	Formule Liaison non commerciale	• Raccordement au Réseau • Création sur backbone Internet • Remise en service • Redevance mensuelle • Location/vente modem (12 mensualités)	• Devis • 400 000 • 50 000 • 475 000 • 80 000

LS 48 Kb/s	• Raccordement au Réseau • Création sur backbone Internet • Remise en service • Redevance mensuelle • Location/vente modem (12 mensualités)	• Devis • 400 000 • 50 000 • 355 000 • 80 000
LS 32 Kb/s : formule Liaison non commerciale uniquement	• Raccordement au Réseau • Création sur backbone Internet • Remise en service • Redevance mensuelle • Location/vente modem (12 mensualités)	• Devis • 400 000 • 50 000 • 237 000 • 80 000

NB : Le taux actuel de la Taxe sur la Valeur ajoutée (TVA) est à **18%**.

Neuf LS sont actuellement raccordées au nœud international.

Conformément au cadre de référence pour le développement des NTIC, l'Intranet de l'Administration, le réseau pour l'éducation et la recherche et l'Intranet des organes de presse ont connu un début de réalisation à travers les actions ci-après :

- L'installation d'un nœud d'accès pour l'Administration. Ce nœud qui est hébergé par la Délégation Générale à l'Informatique est connecté au nœud de l'ONATEL par une LS de 64 kbits/s. Il permet d'offrir un accès Internet par RTC gratuit à tout fonctionnaire qui formule la demande.
- La mise en place à titre de projets pilotes d'un Intranet connecté à Internet (par système radio via le nœud installé à la Délégation générale à l'informatique) à la Présidence du Faso, au Premier ministère, au Ministère des Affaires Etrangères et au Ministère de l'Administration Territoriale et de la sécurité où chaque haut Commissaire des 45 provinces a été équipé d'un ordinateur multimédia pouvant se connecter par RTC au serveur du Ministère. Pour ce qui concerne ces Intranets, il ne reste plus qu'à installer les liaisons radio lorsque les équipements commandés seront livrés.
- L'installation d'un nœud d'accès pour le monde de l'éducation et de la recherche. Ce nœud qui est hébergé à l'Université de Ouagadougou est connecté au nœud de l'ONATEL par une LS de 64 kbits/s. Ce nœud permet d'une part de raccorder d'autres établissements d'enseignement et de recherche au moyen d'une LS secondaire ou d'une liaison en fibre optique (CAMES, ORSTOM, Centre SYFED, RESAFAD, EIER) et d'autre part, d'offrir un accès Internet par RTC gratuit à tout enseignant chercheur qui formule la demande.
- La mise en place de l'association RENER (REseau National pour l'Education et la Recherche) qui regroupe la plupart des institutions d'enseignement et de recherche (Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Université de Ouagadougou, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, Ecole Normale Supérieure

de Koudougou, CAMES, ORSTOM, Centre SYFED, RESAFAD, EIER, etc.). Ces établissements mettent en commun leurs moyens à travers l'association pour prendre en charge les frais de fonctionnement et pour développer le réseau RENER.

- L'installation d'un serveur et de FIRST CLASS par RFI pour les organes de presse. Ce serveur est hébergé pour l'instant par la Délégation générale à l'informatique en attendant l'interconnexion de l'Agence d'information du Burkina à Internet en full IP.

Le nœud installé à la Délégation Générale à l'Informatique offrait un accès Internet à plus de 600 utilisateurs au 31 juillet 1999 et hébergeait plusieurs sites WEB :

<http://www.delgi.gov.bf> pour la DELGI elle-même ;

<http://www.primature.gov.bf> pour le Gouvernement ;

<http://www.finances.gov.bf> pour le Ministère de l'Economie et des finances

<http://www.tnb.bf> pour la Télévision Nationale du Burkina;

<http://www.siao.bf> pour le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO)

<http://www.francophonie.gov.bf> pour la Francophonie

Le site WEB de la banque de données juridiques et de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) dont l'une des missions est la mise en place d'un TradePoint sont en cours de finalisation avec le concours de la DELGI. La banque de données juridiques permettra dès son lancement des recherches intégrales sur les journaux officiels des cinq dernières années. Le site de l'ONAC offrira des informations détaillées sur le commerce extérieur et en particulier sur les produits d'exportation et d'importation. Il offrira également la possibilité de publier ou de rechercher des offres d'affaires.

Quant au RENER, il offre un accès Internet à environ 400 utilisateurs et héberge les sites WEB ci-après :

<http://www.univ-ouaga.bf> pour l'Université de Ouagadougou

<http://www.orstom.bf> pour l'ORSTOM.

A côté du RENER, se trouvent l'ORSTOM, le centre SYFED, le RESAFAD (Réseau d'Enseignement à Distance), l'EIER (Ecole d'Ingénieurs de l'Équipement Rural) qui se connectent à Internet via la Liaison Spécialisée du RENER et qui offrent globalement l'accès à une centaine d'abonnés.

Les principales entreprises qui offrent à titre commercial des services d'accès à Internet par RTC sont :

- L'ONATEL à travers FASONET qui en fin juillet 1999 comptait environ 1700 abonnés RTC et abritait les sites WEB ci-après :

www.onatel.bf pour l'ONATEL lui-même ;

www.fasonet.bf pour la clientèle abonnée aux différents services internet.

www.fasonet.bf/apa pour l'Association Pénitentiaire Africaine ;

www.fasonet.bf/pr-prao pour un projet de la Société des Fibres et Textiles (SOFITEX) ;

www.fasonet.bf/riod-ao pour un réseau d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;

www.fespaco.bf pour le Festival Panafricain de Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) ;

www.zedcom.bf pour l'agence de communication Zénith Edition Communication (ZEDCOM).

- Le CENATRIN qui a été le deuxième prestataire à se positionner après l'ONATEL. Le CENATRIN est connecté au nœud de l'ONATEL par une LS de 64 Kbits/s. A la fin juillet 1999, le CENATRIN comptait près de 400 abonnés RTC et abritait les sites WEB ci-après :
www.cenatrin.bf pour le CENATRIN lui-même ;
www.cenatrin.bf/ezdf pour l'Etablissement d'Import – Export Zoungana Denis et Frères ;
www.cenatrin.bf/cofama pour la Compagnie Maritime du Faso (COFAMA) ;
www.cenatrin.bf/sogetel pour la Compagnie d'électricité SOGETEL ;
www.sonatur.bf pour la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) ;
www.consulatfr.bf pour le Consulat de France au Burkina Faso ;
www.ceni.bf pour la Commission Electorale Nationale Indépendante du Burkina Faso (CENI) ;
www.ccia.bf pour la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA).
- LIPTINFOR qui est connecté au nœud de l'ONATEL par une LS de 64 Kbits/s. Cette société de services informatiques comptait environ 100 abonnés RTC en fin juillet 1999 et hébergeait les sites WEB ci-après :
www.liptinfor.bf pour la société LIPTINFOR elle-même ;
www.cdp.bf pour le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (Parti Politique) ;
www.aceca.bf pour le Cabinet d'Expertise Comptable ACECA ;
www.crsbf.bf pour le CATHWELL.

Le coût d'abonnement proposé par ces fournisseurs d'accès Internet par RTC est de 15 000 FCFA par mois pour un temps de connexion illimité.

Un centre multimédia a été mis en place par la Commune de Ouagadougou en 1998. Ce cybercentre est raccordé au nœud de l'ONATEL par une LS de 64 Kbits/s et compte une dizaine d'ordinateurs multimédias. Il est ouvert au grand public au tarif de 500 FCFA par an pour les élèves du premier cycle, 1000 FCFA par an pour les élèves du second cycle, 2 500 FCFA par an pour les étudiants et 5 000 FCFA par an pour les travailleurs. Le nombre total d'utilisateurs s'élève aujourd'hui à 530 avec un taux moyen de fréquentation de 84 utilisateurs par jour.

A côté de ce cybercentre, quelques télécentres privés sont équipés d'un ordinateur qui permet des accès par RTC.

Les autres structures raccordées au nœud de l'ONATEL par une LS sont :

- L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui dispose d'une LS à 128 Kbits/s et raccorde actuellement environ 80 abonnés. L'UEMOA ambitionne de développer des contenus sur Internet qui seront exploitables par les autres pays membres de cette union ; les représentations UEMOA de ces pays devant à leur tour être raccordés à Internet.
- L'Ambassade du Canada qui dispose d'une LS à 32 Kbits/s compte une trentaine d'utilisateurs d'Internet.
- La Radio privée Horizon FM qui dispose d'une LS à 128 Kbits/s pour diffuser ses

émissions sur Internet. Il y a lieu de signaler que la radio Horizon FM bénéficie de ce raccordement à Internet grâce au concours de la Compagnie Américaine World Space; ce raccordement a été interrompu momentanément suite à un déménagement de cette radio, pour des raisons techniques et sera rétablie très prochainement.

- Les représentations nationales des Nations Unies (PNUD, PAM, UNSO, FAO, FNUAP, UNICEF, OMS, OMS-ONCHO, CINU etc.) qui se partagent une LS à 64 Kbits/s. Ces représentations présentent un potentiel de 250 utilisateurs d'Internet et ce nombre dépassera le cap des 300 utilisateurs d'ici à janvier An 2000.

Toutes ces évaluations conduisent à estimer à plus de 4000 le nombre d'utilisateurs d'Internet actuellement au Burkina Faso. Ce chiffre pourrait connaître une forte croissance si le taux des taxes douanières sur l'importation de matériel informatique (actuellement à 35% de la valeur d'importation) venait à être réduit à seulement 5% comme prévu à l'An 2000.

6.3.2. Perspectives d'évolution

Cofinancé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à hauteur de 50% et le gouvernement (également à 50%) représenté par la DELGI, l'ONATEL, les Universités, le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique, l'Assemblée nationale et l'Agence d'Information du Burkina, le projet Initiative Internet pour l'Afrique (IIA/BURKINA) d'un coût estimé à un million de dollars US vise :

- la mise en place du « BackBone » (épine dorsale) national par la création d'un nœud secondaire FasoNet raccordé au nœud principal de Ouagadougou par des liaisons hertziennes à 2 Mbits/s dans chacune des 6 Directions Régionales de l'ONATEL selon une architecture étoilée ;
- l'augmentation du débit de la liaison IP internationale entre FasoNet et Téléglobe pour passer de 256 à 512 Kbits/s ;
- le développement du RENER par :
 - l'installation d'un système radio pour l'interconnexion des facultés de l'Université de Ouagadougou et du siège du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique au nœud Internet du RENER à Ouagadougou ;
 - l'installation à Bobo-Dioulasso d'un nœud du RENER connecté au « Backbone » de l'ONATEL par LS ;
 - l'installation à Bobo-Dioulasso d'un système radio pour l'interconnexion de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso située à 15 km de la ville et du CNRST-BOBO au nœud d'accès Internet du RENER de cette ville ;
 - la mise en place de points d'accès de proximité et de serveurs WEB et de messagerie ;
- l'interconnexion de l'Assemblée Nationale et de l'Agence d'Information du Burkina à Internet ;
- le renforcement des centres de formation aux NTIC de la DELGI et de l'ONATEL ;
- le développement de l'expertise nationale dans le domaine des NTIC par la formation des formateurs.

Ce projet qui est en train de connaître un début de réalisation prendra fin en l'an 2000. Le « BackBone » qui sera mis en place permettra une plus grande fluidité du trafic Internet au plan national. Il permettra aussi d'une part de faire du roaming Internet entre FasoNet et les autres prestataires de service Internet, de déployer des LS Internet en province, d'impulser de nouvelles applications telles que la visiophonie, l'enseignement à distance et la télémedecine sur Internet et d'autre part de réduire les disparités d'accès à Internet qui existent entre les abonnés de Ouagadougou (hébergeant le noeud central) et ceux des provinces (où les noeuds sont à déployer).

En outre, l'ONATEL prévoit dans son programme de développement TELECOM V le renforcement du réseau FasoNet par l'installation d'une seconde liaison IP internationale (à 1 Mbits/s) pour secourir la première avec Téléglobe (Canada). Les démarches pour cette opération sont déjà en cours. Par ailleurs, les centraux téléphoniques de dernière génération offrent la possibilité d'utiliser la technologie RNIS (Réseau Numérique à Intégration de Services) pour contribuer à l'amélioration des services offerts par le réseau de télécommunications de l'ONATEL notamment en permettant l'utilisation de plusieurs terminaux (téléphone, fax, etc.) sur un même lien RNIS mais surtout de combiner des usages de type Internet et des usages de type Visioconférence. Ces deux dernières possibilités du RNIS contribueront certainement au développement des Nouvelles Technologies l'Information et de la Communication (NTIC) au Burkina Faso.

Des projets non moins importants tels que les Télécentres Communautaires Polyvalents (TCP) d'appui au Développement Humain Durable (DHD) dont l'étude a été commanditée en mai 1999 par la DELGI avec l'appui du CRDI et le projet de *tradepoint* (réseau intranet de transactions commerciales) en cours actuellement à l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) méritent aussi d'être mentionné du fait de l'impact très important que leur mise en œuvre engendrera.

Enfin, la poste Burkinabé a en projet la mise en place de *cyberpostes*. Ce projet vise la création de guichets de poste électroniques à l'intérieur des bureaux de postes où des guichetiers formés à l'utilisation d'Internet assisteront la clientèle pour l'envoi de courriers électroniques et pour l'accès à d'autres services sur Internet. Ce projet, qui nécessitera certainement le concours de bailleurs de fonds, s'il venait à voir le jour permettra de redynamiser la Poste Burkinabé actuellement préoccupée par le courrier électronique qui est en train de prendre une part non négligeable du marché. D'un autre côté, il placera la Poste Burkinabé dans la position confortable de pionnier de cette innovation dans la sous région.

6.4. Médias de communication

6.4.1. Cadre réglementaire

Au Burkina Faso, l'information est réglementée par une Institution: le Conseil Supérieur de l'Information (CSI). Le CSI est une autorité administrative créée le 1er août 1995 conformément aux dispositions de la loi n° 56/93/ADP du 30 décembre 1993 portant code de l'information. Il garantit au Burkina Faso l'exercice de la liberté d'information dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur.

Le président du CSI est nommé par décret présidentiel et est constitué d'un collège de onze membres, d'un collège de conseillers, de commissions spécialisées et de services administratifs.

Le CSI, dans le cadre de ses missions et attributions, veille à la sauvegarde des principes fondamentaux tels que:

- La garantie de l'exercice régulier du métier de l'Information;
- Le respect de la législation en vigueur et de la déontologie en matière d'Information;
- Le respect des principes régissant la publicité dans les médias;
- La garantie de la promotion de la culture nationale à travers les médias audiovisuels.

Le CSI autorise l'exploitation de l'espace hertzien destiné aux médias. A ce titre il:

- délivre les autorisations d'exploitation des bandes de fréquences par les radios et télévisions du secteur privé;
- autorise l'exploitation des systèmes de rediffusion de télévision par le procédé MMDS;
- élabore des cahiers des charges spécifiques pour les médias audiovisuels publics et privés (des conventions sont signées entre le CSI et ces médias).

Le CSI a aussi pour missions de:

- veiller au pluralisme et à l'équilibre de l'Information à travers le contenu des programmes des médias audiovisuels;
- fixer les règles devant régir l'accès des Partis Politiques aux médias publics pendant les campagnes électorales;
- exercer un contrôle sur les programmes des médias au Burkina Faso pour attester de leur conformité avec les dispositions des cahiers des charges et les conventions signées.

Enfin, le CSI peut être consulté pour des projets et propositions de lois relatifs aux médias. Il peut aussi formuler des propositions, des avis, et faire des recommandations sur les questions relevant de son domaine de compétence.

6.4.2. Télévision

Le paysage télévisuel se compose principalement d'une chaîne de Télévision étatique, la Télévision Nationale du Burkina (TNB), et de deux chaînes de Télévision privées, Multimédia TV (commerciale) et Télé Viim Koèga (confessionnelle) toutes deux basées à Ouagadougou. A ces chaînes, il faut ajouter un bouquet de rediffusion de cinq chaînes internationales en MMDS (TV5, CFI, Canal+ Horizons, AB Cartoons, MCM).

Pour ce qui concerne la Télévision Nationale du Burkina, son taux de couverture du territoire national a été porté à 80% par l'Office National des Télécommunications (ONATEL). Cette mission avait été assignée par l'Etat à ce dernier à la veille de la Coupe d'Afrique des Nations de 1998 (CAN'98) organisée par la Burkina Faso. L'ONATEL a réussi cette couverture télévisuelle grâce à un fort taux de numérisation des chaînes de transmission dans son réseau de télécommunications. En effet, dans les chaînes de transmission du réseau de l'ONATEL, la TNB exploite des multiplexeurs de 8 Mbits/s jusqu'à 34 Mbits/s suivant la zone desservie. Le taux de couverture totale (100%) du territoire national pourrait nécessiter, en plus des transmissions terrestres, des transmissions par satellite pour les contrées très éloignées et au relief très accidenté.

6.4.3. Radio

Le paysage radiophonique burkinabé comprend 50 stations de radiodiffusion dont :

- 12 stations du secteur public;
- et 38 du secteur privé.

A ces 50 radios, il convient d'ajouter deux radios internationales en F.M. (RFI et Africa n° 1).

Le secteur public de la radiodiffusion comprend :

- un niveau national :
 - Radiodiffusion Nationale du Burkina (RNB);
 - Radio Rurale du Burkina (RRB);
- un niveau régional :
 - Radio Bobo ;
 - Radio Gaoua ;
- des Radios publiques de proximité :
 - Canal Arc-en-ciel (Ouagadougou);
 - Canal Arc-en-ciel (Bobo);
- et un niveau local (6 stations) : Poura, Gassan, Kongoussi, Orodara, Diapaga, Djibasso.

Le secteur privé de radiodiffusion comprend essentiellement

- des radios commerciales :
 - Le Réseau des radios Horizon F.M. (8 stations) : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Pô, Dori, Banfora, Tenkodogo, Dédougou;
 - Le Réseau des radios Energie (5 stations) : Ouagadougou, Kaya, Yako, Bobo-Dioulasso, Koudougou;
 - Radio Pulsar (Ouagadougou);
 - Radio Salankoloto (Ouagadougou);
- des Radios confessionnelles :
 - Le Réseau des radios Evangile Développement (3 stations) : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya;
 - Radio Maria (Ouagadougou);
 - Radio Maria (Koupéla);
 - Radio CEDICOM Fréquence Espoir (Dédougou);
 - Radio Notre Dame de la Réconciliation (Koudougou);
 - Radio Taamba (Fada);
 - Radio Notre Dame du Sahel (Ouahigouya);
 - Radio Lumière Vie et Développement (Ouagadougou);
 - Radio de l'Alliance Chrétienne (Bobo-Dioulasso);
 - Radios privées associatives ou communautaires;
 - Radio Vive le paysan (Saponé);
 - Radio Palabre (Koudougou);
 - Radio la Voix du paysan (Ouahigouya);
- des Radios étrangères à vocation internationale (émettant en F.M.) :
 - Radio France Internationale (RFI) à Ouagadougou;
 - Africa N°1 à Ouagadougou;
 - Radio France Internationale (RFI) à Bobo-Dioulasso ;
- Etc.

6.4.4. Presse écrite

La presse écrite au Burkina Faso compte à ce jour cinq quotidiens:

- Sidwaya (étatique);
- L'Observateur Paalga;
- Le Pays;
- Le Journal du Soir;
- L'Express du Faso (basé à Bobo Dioulasso);

Au niveau des Hebdomaires, on peut citer :

- L'Indépendant;
 - Le Journal du Jeudi;
 - San Fina;
 - Le Matin (basé à Bobo Dioulasso);
 - L'Opinion;
 - Sidwaya Hebdo (étatique);
 - L'Observateur Dimanche;
 - Evasion;
 - L'Intrus;
 - L'Hebdomadaire du Faso (étatique);
- etc.

Ces journaux dans leur ensemble coûtent en moyenne 150 F CFA pour les quotidiens et 200 F CFA pour les hebdomadaires. A ceux-ci, il convient d'ajouter au passage quelques journaux périodiques (mensuels, bimestriels, trimestriels etc.). Tous ces journaux, selon leur sensibilité et les moyens de livraison dont ils disposent, couvrent tout ou une partie seulement du territoire national et constituent en tant que tels un outil à la fois précieux et efficace d'Information et de Communication.

6.4.5. Autres Acteurs

Les formes traditionnelles de communication symbolisées par l'œuvre du griot, cet infatigable orateur, muni la plupart du temps d'un tambour parleur, constituent encore le moyen de communication par excellence en milieu rural.

En outre, l'œuvre de la Poste par la distribution du courrier, du cinéma africain (comme moyen de communication et de sensibilisation) à travers le Festival Panafricain de Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) n'est pas en reste.

Enfin, beaucoup d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) occidentales travaillent au contact des populations des campagnes et constituent également un important vecteur de communication avec les masses.

Toutes ces formes de communications, constituent encore de véritables courroies de transmission.

7. Objectifs stratégiques du plan de développement de l'infrastructure nationale et secteurs prioritaires d'application des NTIC

Les chapitres précédents ont mis en exergue les priorités du gouvernement burkinabé dans ses nouvelles orientations économiques à moyen et long termes, de même que les attentes du

pays en rapport avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces attentes traduisent l'ambition légitime des burkinabé de tirer le meilleur parti des NTIC qui constituent indéniablement un excellent moyen de désenclavement, pour transmettre et acquérir le savoir, le savoir-faire et développer le savoir être, innover, travailler et mettre en place des services de base essentiels pour le droit à l'éducation, à l'information, pour le développement de la démocratie, l'épanouissement des communautés, le développement de la compétitivité, et la mise en place d'une administration de développement.

Les objectifs stratégiques du plan de développement de l'infrastructure nationale à court et moyen termes sont en parfaite conformité avec ces attentes. Ils visent en effet :

- le désenclavement global ;
- la bonne gouvernance et la mobilisation sociale ;
- le renforcement de l'Etat de droit;
- le développement durable des ressources humaines ;
- la création de nouvelles ressources et de nouveaux emplois;
- et le rayonnement du pays.

7.1 Désenclavement global

A l'instar des infrastructures traditionnelles comme les routes et les infrastructures de transport d'énergie et d'eau, les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont devenues un moyen de développement qui doit nécessairement être pris en compte dans les politiques d'aménagement du territoire afin de garantir durablement le développement économique, social et culturel du pays.

a) Objectifs spécifiques

Ils visent :

- le renforcement de la pénétration de l'infrastructure de télécommunications de base et son accessibilité à la population en particulier en zones rurales et aux postes de frontières afin de garantir l'intégration régionale et l'ouverture sur le monde, une meilleure sécurité des personnes et des biens et la défense du territoire;
- la couverture radiophonique du territoire afin de faire entendre la voix du Burkina Faso aux millions de Burkinabé qui vivent à l'intérieur comme à l'extérieur du pays et au reste du monde notamment en améliorant la puissance de rayonnement des émetteurs et en exploitant judicieusement les nouvelles possibilités qu'offre la radio numérique ;
- la couverture télévisuelle du territoire national dont 80% reçoit déjà la télévision ;
- l'accessibilité de la presse écrite en temps réel au plus grand nombre ;
- le développement de points d'accès de proximité aux NTIC sur toute l'étendue du territoire et en particulier dans les pôles de développement notamment à travers l'implantation de télécentres communautaires polyvalents et des télécentres privés;

- la mise des NTIC à la disposition des opérateurs économiques afin d'une part de réduire le coût et les délais des transactions commerciales et d'autre part, de permettre à ces opérateurs de saisir les opportunités d'affaires et d'interagir efficacement avec leurs partenaires internationaux.

b) Stratégies de mise en œuvre

Elles visent principalement :

- la mise en place d'une politique volontariste pour le développement rapide de l'infrastructure de télécommunication de base ;
- la libéralisation de certains segments du marché des télécommunications ;
- l'ouverture du capital de l'opérateur historique des télécommunications pour lui permettre de s'adapter à un environnement de plus en plus concurrentiel ;
- la prise en charge du secteur par lui-même par une autonomie de gestion et de financement de ses activités ;
- une meilleure qualité de service par le jeu de la concurrence qui devrait entraîner à court terme une baisse des tarifs ;
- la mise en place d'une infrastructure nationale de communication pour le réseau Internet, par la construction d'un "Backbone National" pour servir d'épine dorsale par la création de nœuds secondaires dans les provinces ; ces nœuds seront connectés entre eux par des liaisons à haut débit, pour permettre la création d'Intranets sécurisés à couverture nationale ; ceci permettra de fournir des liaisons spécialisées dans les provinces, de garantir un coût raisonnable et uniforme de communications ainsi que l'accessibilité sur toute l'étendue du territoire aux mêmes types de services (messagerie, transfert de fichiers, connexion aux Intranets à vocation nationale etc.) ;
- l'implantation d'unités de presse au moins dans les villes moyennes ;
- la mise en place d'un Intranet sécurisé pour le développement du commerce électronique et la facilitation des transactions commerciales ;
- la relecture des politiques sectorielles afin de favoriser l'émergence d'une politique de convergence des télécommunications, de l'informatique, de la radio, de la télévision et de la production multimédia.

Le concept de convergence couvre le chevauchement entre les trois principales composantes des NTIC, qui étaient traditionnellement séparées les unes des autres. Il s'agit des systèmes et réseaux d'exploitation publique qui transmettent des signaux de façon anonyme, des sources et technologies de l'information fondées sur des contenus numériques multimédias, et les moyens informatiques de traitement de ces contenus. Ces trois composantes ont toujours été représentées par la téléphonie, l'informatique et la radiodiffusion télévisuelle et sonore. La convergence des politiques nationales est la principale source d'évolution qui peut permettre d'atteindre le désenclavement global.

- la régulation des marchés des télécommunications, de l'informatique et du multimédia ;
- l'adaptation de la réglementation sur les libertés individuelles et collectives et sur la protection de la propriété intellectuelle aux réalités de la société de l'information qui constitue un nouvel espace de liberté.

7.2. Bonne gouvernance et mobilisation sociale

Cet objectif stratégique s'inscrit en droite ligne du plan national de bonne gouvernance adopté en 1998 par le gouvernement afin notamment de créer les conditions pour réduire les charges de fonctionnement de l'Etat et améliorer la transparence, la productivité, la qualité des services et la pertinence des prises de décisions et la mobilisation sociale.

a) Objectifs spécifiques

Conformément aux orientations du plan national de bonne gouvernance, les objectifs spécifiques du plan de développement de l'infrastructure nationale qui participent à l'atteinte de la bonne gouvernance sont :

- la poursuite des efforts de rationalisation de la gestion des ressources humaines et l'amélioration de la maîtrise des dépenses et des recettes de l'Etat ;
- l'amélioration des prestations rendues par les services publics aux usagers ;
- la création d'un cadre réglementaire favorable à une dématérialisation des procédures administratives et commerciales à même de simplifier ces procédures, de favoriser le commerce électronique et la création d'entreprises virtuelles utilisant le télétravail ;
- l'accroissement de l'efficacité globale de l'Administration et la maîtrise de la décentralisation administrative initiée avec la mise en place des structures démocratiques, grâce à une amélioration de la circulation et du partage de l'information ;
- la production à temps d'informations fiables pour le pilotage de l'économie ;
- la production de contenus à la radio, à la télévision et sur Internet susceptibles de contribuer à une plus grande adhésion des populations aux programmes de développement.

b) Stratégies de mise en œuvre

Pour la réalisation des actions liées à l'atteinte de ces objectifs spécifiques, il est prévu :

- la mise en place d'un Intranet sécurisé pour l'Administration qui facilitera la communication et le partage de l'information entre les directions centrales et les services déconcentrés ou décentralisés, la mise en œuvre d'applications interministérielles et d'outils de productivité de groupe et la vulgarisation de techniques de formation médiatisée en ligne à même de garantir une amélioration constante de la productivité. Ceci devrait permettre à l'Administration de jouer pleinement son rôle de service public et de stimulateur du développement, et de servir d'exemple en matière d'utilisation des

nouvelles technologies de l'information et de la Communication à travers une modernisation de ses outils de production et une remise en cause et une nouvelle conception de ses méthodes de travail à tous les niveaux.

- la définition d'un cadre pour la production des contenus de sensibilisation et de mobilisation sociale selon une approche intégrée des politiques sectorielles de développement.

7.3. Développement durable des ressources humaines

Le développement des ressources humaines étant clairement défini comme l'une des grandes priorités de la politique nationale de développement durable, cet objectif stratégique vise principalement la création d'un cadre de vie offrant les meilleures opportunités d'épanouissement et de développement individuel et collectif au sein de la société en prenant notamment en compte les besoins spécifiques des couches défavorisées et la nécessité de maîtriser les contraintes du développement par l'innovation scientifique et technologique.

Cet objectif stratégique vise de ce fait à créer pour tous les burkinabé des conditions idéales d'accès et de participation à la société mondiale du savoir.

a) Objectifs spécifiques pour les populations défavorisées

Ils visent à créer le cadre institutionnel, à développer les compétences locales et à mettre en place les moyens technologiques nécessaires pour :

- produire, dans le cadre d'une approche intégrée des politiques sectorielles de développement, des contenus multimédias interactifs d'information, de sensibilisation et d'autoformation, éventuellement en langues nationales, adaptés aux besoins et au niveau des populations rurales et pouvant faciliter l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines ci-après : formation formelle et non formelle, santé, environnement, hydraulique, agriculture, élevage, pêche, commerce et artisanat, culture et loisir, genre;
- rendre ces contenus accessibles aux diverses couches défavorisées à travers des structures d'accès communautaires ;
- faciliter grâce à la diffusion de ces contenus la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- contribuer ainsi de façon durable au développement économique, social et culturel des communautés bénéficiaires.

L'atteinte de ces objectifs contribuera :

- à améliorer l'efficacité de tout un chacun, les relations sociales, l'accessibilité et la disponibilité des services d'appui au développement notamment en réduisant, voire en supprimant les déplacements ;
- à venir à bout plus rapidement des mentalités et des pratiques considérées comme rétrogrades dans le domaine de la préservation de l'environnement, de la santé et de la promotion de la femme ;

- à diffuser plus efficacement les nouvelles méthodes de production et à augmenter le savoir, le savoir-faire et le pouvoir des populations défavorisées à gérer leur développement ;
- à sensibiliser le plus grand nombre sur leurs droits et sur leurs devoirs afin de favoriser l'enracinement de la démocratie ;
- à favoriser les échanges d'expérience dans tous les domaines de développement ;
- à impulser de façon durable les activités économiques et le développement à la base.

b) Objectifs spécifiques à l'éducation, à la recherche et à l'innovation

Ils visent l'amélioration de l'accès à l'information scientifique et technique et la rupture de l'isolement des chercheurs en les associant à l'élaboration des technologies innovantes dont le pays a besoin pour son développement notamment :

- En créant des centres de ressources communes, facilement accessibles aux enseignants/chercheurs et aux étudiants, offrant des moyens appropriés pour la communication par messagerie électronique et la coproduction de documents scientifiques et techniques dans les institutions d'enseignement supérieur ou de recherche ainsi que dans les écoles de formation professionnelle (ENAM, ENAREF, ENEP, ...) ;
- En effectuant à terme une extension des réseaux locaux mis en place dans chaque institution d'enseignement supérieur ou de recherche de manière à permettre l'installation des postes de travail dans les bureaux des enseignants et des chercheurs ;
- En mettant en place un centre spécialisé pour la valorisation, la diffusion et la recherche de l'information scientifique et technique, dans chaque institution d'enseignement supérieur ou de recherche ainsi que dans les écoles de formation professionnelle ;
- En installant des points d'accès à l'Internet dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés ;
- En développant l'utilisation des techniques d'enseignement à distance et d'autoformation accompagnée en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'accroître la capacité du pays à répondre à la demande éducative.

c) Stratégies de mise en œuvre

Pour la réalisation des actions liées à l'atteinte de ces objectifs spécifiques, il est prévu :

- La création d'un cadre national de concertation pour l'identification des besoins et l'élaboration des contenus d'information, de sensibilisation et d'autoformation destinés aux populations défavorisées ;
- La mise en place de télécentres communautaires polyvalents conçus comme des pôles de services accessibles à toute personne sans exclusive, liés aux préoccupations des populations les plus défavorisées et offrant des moyens modernes et efficaces de

communication: téléphone, fax, radio numérique, télévision, messagerie électronique, groupes de discussion sur Internet, visioconférence, et web ;

- La mise en place d'un réseau éducation/recherche qui ouvrira l'accès à l'information scientifique et technique, à l'éducation, au savoir et au savoir-faire, et favorisera la valorisation des productions locales.

7.4. Développement de nouvelles ressources et de l'emploi

S.E. M. Blaise Compaoré, Président du Faso notait dans le programme de son deuxième septennat (1998-2004) que « La promotion de l'emploi et des revenus, corollaire de la modernisation de notre économie, à l'évidence, restera l'objectif principal. Dans un pays pauvre comme le Burkina Faso où tout est à faire et à construire, l'enjeu essentiel reste de mettre au travail la plus grande partie de la population active qui aujourd'hui connaît le sous emploi, le chômage et l'emploi précaire. »

a) Objectifs spécifiques

Conformément à cet enjeu politique, les objectifs spécifiques visés pour le développement de l'emploi et de nouvelles ressources dans le cadre du plan de développement de l'infrastructure nationale sont :

- Œuvrer dans le cadre de l'expansion de l'utilisation massive des NTIC au renforcement des entreprises existantes et à la création de nouvelles entreprises individuelles ou collectives, compétitives, sur toute l'étendue du territoire (opérateurs de télécommunications, pourvoyeurs de services internet, éditeurs de logiciels, producteurs de contenus, télécentres communautaires polyvalents, télécentres privés, etc.);
- Inciter ces entreprises à exploiter les opportunités offertes dans le cadre des ensembles économiques sous régionaux (UEMOA, CEDEAO etc.)
- Mettre en place au niveau de l'Office national de la promotion de l'emploi une politique incitative pour le développement du télétravail dans les domaines où la main d'œuvre nationale peut être compétitive ;
- Favoriser ainsi d'une part, la création d'un nombre significatif de nouveaux emplois et d'autre part, la génération de nouvelles sources de revenus pour l'Etat à travers les taxes fiscales imposables aux entreprises du secteur.

b) Stratégies de mise en œuvre

Pour la réalisation des actions liées à l'atteinte de ces objectifs spécifiques, il est prévu :

- La libéralisation de certains segments du marché des télécommunications pour favoriser l'entrée des privés dans le secteur ;
- Le développement d'une expertise nationale dans le domaine des NTIC;

- La création d'un environnement incitatif et sécurisant pour les investissements nationaux et étrangers par des mesures économiques et fiscales.

7.5. Renforcement de l'Etat de droit

La réforme judiciaire et la mise en place d'institutions démocratiques crédibles constituent également des aspects essentiels de la politique de bonne gouvernance.

a) Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques pour le renforcement de l'Etat de droit sont de ce fait centrés sur :

- la modernisation de l'appareil judiciaire (police judiciaire et juridictions) afin d'accroître son efficacité ;
- l'accroissement de la maîtrise de la gestion de la sécurité des biens, des personnes et des libertés individuelles et collectives;
- l'amélioration de l'éducation de l'électorat et de la transparence du système électoral afin de crédibiliser davantage les institutions démocratiques ;
- la facilitation de l'accès à l'information administrative, réglementaire et législative aussi bien par les services spécialisés que par le grand public ;

b) Stratégies de mise en œuvre

Pour la réalisation des actions liées à l'atteinte de ces objectifs spécifiques, il est prévu :

- La mise en place d'un réseau sécurisé pour favoriser la circulation et le partage de l'information entre les différents acteurs du secteur ;
- La mise en ligne d'une banque de données juridiques permettant l'accès instantané au journal officiel, à la jurisprudence, aux codes regroupant par thème les textes en vigueur et à la traduction de ces codes dans une forme accessible notamment au néo-alphabétisés donc au plus grand nombre.

7.6. Rayonnement du pays

Il s'agit d'utiliser les opportunités qu'offrent les NTIC pour renforcer la présence et promouvoir l'image du pays sur la scène internationale.

a) Objectifs spécifiques

Il s'agit notamment :

- de la promotion et de la valorisation du pays, de ses institutions et de sa culture ;
- du renforcement de la diplomatie active et de présence dans le monde au service du développement initiée par le gouvernement ;

- de la promotion des investissements par une diffusion à l'échelle planétaire des potentialités du Burkina et des facilités offertes aux opérateurs économiques ;
- du renforcement de la présence et de la promotion des entreprises et des produits nationaux sur le marché mondial.

b) Stratégies de mise en œuvre

Pour la réalisation des actions liées à l'atteinte de ces objectifs spécifiques, il est prévu la création de sites web et la promotion du développement de contenus centrés sur la culture burkinabé.

8. Domaines d'intervention et actions prioritaires

Les cinq grands domaines d'intervention en rapport avec les objectifs stratégiques du plan de développement de l'infrastructure nationale des NTIC s'inscrivent dans le cadre :

- du développement de l'infrastructure de base ;
- de la modernisation de l'Administration ;
- de l'appui à l'éducation et à la recherche ;
- du développement des centres d'information communautaires ;
- de la facilitation du commerce.

Chacun de ces domaines d'intervention concerne un secteur d'activités particulier qui regroupe des acteurs ayant les mêmes préoccupations et les mêmes motivations. Autant d'éléments qui peuvent faciliter la mise en œuvre des actions identifiées.

En outre, la mise en œuvre des actions identifiées pour chacun de ces domaines d'intervention nécessite des mesures d'accompagnement qui s'inscrivent dans le cadre des thèmes transversaux ci-après :

- les choix technologiques ;
- la formation ;
- l'organisation et la réglementation du secteur.

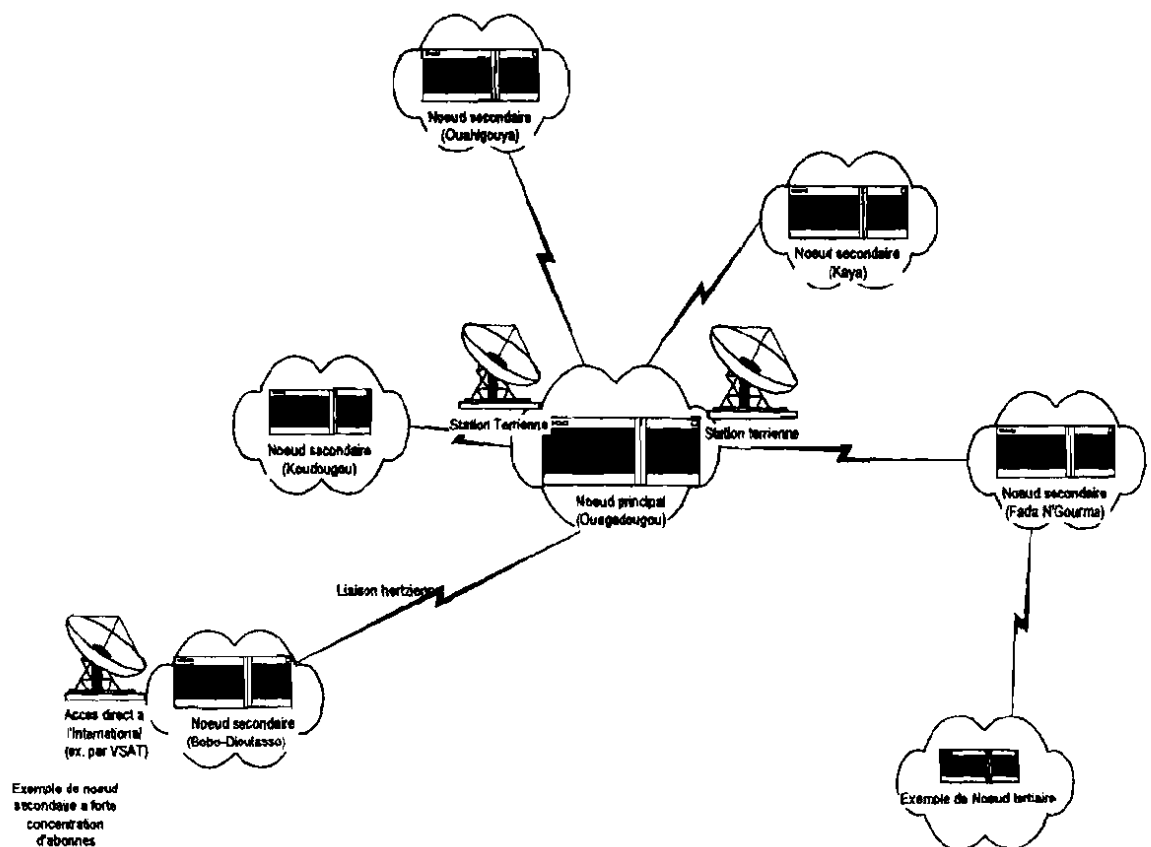
Ce qui suit présente les actions prioritaires pour chacun des domaines d'intervention et pour chaque type de mesure d'accompagnement. L'annexe 1 présente pour chaque domaine d'intervention une fiche de projet qui décrit dans le temps les différentes phases de réalisation de ces actions prioritaires.

8.1. Développement de l'infrastructure de base

Les actions prioritaires qui s'inscrivent dans ce cadre visent à renforcer l'infrastructure de base pour amorcer une présence significative du Burkina Faso dans la société mondiale de l'information et du savoir. Concrètement, elles consisteront à :

- Finaliser la réforme du secteur des télécommunications à l'horizon 2001 ;
- Accroître la télédensité à une ligne téléphonique pour cent habitants en l'An 2003 et à 1,66 lignes téléphoniques pour cent habitants en l'An 2005;

- Equiper 5% des 8 000 villages d'au moins une ligne téléphonique à l'horizon 2005 ;
- Installer 5 nœuds secondaires d'accès Internet dans les provinces et accroître le débit de la liaison internationale à 2 Mb/s à l'horizon 2000 avant de passer à 12 nœuds secondaires au moins dans les provinces et à un débit de 10 Mb/s au moins pour la liaison internationale d'ici l'an 2005. Les nœuds secondaires seront rattachés au nœud principal basé à Ouagadougou selon une architecture étoilée; l'accès à l'international se faisant depuis le nœud principal. Toutefois, dans les provinces à fort potentiel d'abonnés à Internet, des accès à l'international pourront être prévus depuis ces localités selon le schéma ci-dessous :



- Porter le taux de couverture télévisuelle à 90% de la population en l'An 2003 ;
- Réaliser la couverture radiophonique totale du territoire national à l'horizon 2005.

8.2. Modernisation de l'Administration

Les actions prioritaires concernent ici la mise en place d'un Intranet sécurisé qui facilitera la communication et le partage de l'information entre les services centraux et les services décentralisés, la mise en œuvre d'applications interministérielles et d'outils de productivité de groupe. Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- la généralisation de l'usage de la bureautique et des collecticiels en équipant de façon cohérente les services centraux, les services déconcentrés et les collectivités locales ;
- l'amélioration de l'efficacité, de la rigueur et de la transparence dans la gestion courante et prévisionnelle en informatisant : la gestion des dépenses, des recettes, des programmes d'investissement et de la centralisation des opérations financières au niveau central, des collectivités locales et des établissements à caractère administratifs ; gestion des examens et concours ; la gestion académique des établissements d'enseignement secondaire et supérieur ; la gestion des œuvres universitaires, bourses et aides aux étudiants et stagiaires ; la gestion des formations hospitalières, etc. ;
- la mise en place d'outils d'aide à la décision notamment en organisant et en mettant en ligne des données intégrées portant sur l'organisation et l'aménagement du territoire, l'éducation, la santé, l'environnement, l'hydraulique, la production, l'emploi et la culture ;
- l'amélioration de la maîtrise de la gestion de la sécurité, des libertés individuelles et collectives, et le renforcement de l'état de droit, notamment en mettant en ligne une banque de données juridiques et en informatisant la gestion de l'Etat Civil, des cartes d'identité et passeports, du fichier électoral, des associations, des dossiers en justice, de l'information sur la fraude et le grand banditisme ;
- l'amélioration de la visibilité du pays et des relations de l'administration avec les usagers, notamment en créant des sites WEB sur le Burkina et ses institutions, en mettant en ligne les formulaires et guides administratifs et en mettant en place des télé-procédures ;
- l'organisation et la mise en œuvre de formations médiatisées en ligne pour l'autoformation du personnel de l'Etat.

L'atteinte de ces objectifs permettra à l'Administration de servir d'exemple en matière d'utilisation optimale des NTIC.

8.3. Appui à l'éducation et à la recherche

Il s'agit ici des actions prioritaires à entreprendre pour accélérer la démocratisation de l'éducation, pour rompre l'isolement des chercheurs et pour les associer à l'élaboration des technologies innovantes dont le pays a besoin pour son développement, à travers la mise en place d'un réseau éducation/recherche. Ce réseau ouvrira l'accès à l'information scientifique et technique, à l'éducation, au savoir et au savoir-faire, et favorisera la valorisation des productions locales. De façon plus spécifique, il s'agit :

- de l'installation d'au moins un point d'accès à Internet dans chaque établissement secondaire ;
- de l'installation d'un réseau local connecté à Internet par une liaison spécialisée dans chaque faculté, école d'enseignement supérieur ou établissement de recherche ;
- de la création d'un site WEB sur la littérature grise dans chaque université ou centre de recherche pour la valorisation et la diffusion de l'information scientifique et technique produite localement ;

- de la mise en place de l'infrastructure nécessaire au développement de l'enseignement à distance et de l'autoformation accompagnée dans chaque université et pour l'encadrement des enseignants du secondaire et du primaire.

8.4. Développement des centres d'information communautaires

Il s'agit ici de favoriser la création d'un cadre de vie offrant les meilleures opportunités d'épanouissement et de développement individuel et collectif au niveau des zones rurales par la mise en place de centres d'accès communautaires qui vont privilégier l'utilisation de tout moyen moderne et efficace de communication et d'accès à l'information, au savoir et au savoir-faire : téléphone, fax, radio numérique, télévision, messagerie électronique, groupes de discussion sur Internet, téléconférence, visioconférence, et contenus d'auto-formation multimédias interactifs.

Ces centres permettront :

- aux utilisateurs potentiels de se former à l'utilisation des NTIC ;
- aux partenaires techniques de mettre plus l'emphasis sur la production et la diffusion de l'information et de modules d'auto-formation adaptés aux besoins des populations défavorisées que sur la présence sur le terrain ;
- aux agents d'appui au développement qui sont sur le terrain de se perfectionner et d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin pour assurer efficacement leurs missions ;
- aux citoyens de s'informer, de s'éduquer, de communiquer et de se distraire ;
- aux alphabétisés de valoriser leur formation par l'accès à l'information et à la connaissance disponibles sur Internet ;
- aux producteurs de s'auto-former, de se perfectionner et de se faire connaître en diffusant des informations sur Internet ;
- aux groupements de producteurs et autres associations de créer des réseaux d'échange d'expérience, d'entraide et de collaboration ;
- aux opérateurs économiques de rechercher des opportunités d'affaires ;
- aux chercheurs d'emploi de se déclarer et de rechercher des opportunités au niveau national et local, de s'auto-préparer aux examens et concours ;
- aux autorités locales de mieux faire connaître leur localité en diffusant des informations sur Internet.

Ceci passera par :

- La mise en place du cadre institutionnel pour la gestion du projet « télécentres communautaires polyvalents » ;

- Le développement de contenus pour les télécentres communautaires polyvalents ;
- La mise en place d'au moins 50 télécentres communautaires polyvalents.

8.5 Facilitation du commerce

La création des Trade Point (ou pôles commerciaux) s'inscrit dans le cadre du programme mondial pour l'efficacité commerciale lancé par la CNUCED lors de sa 8^{ème} session tenue à Carthagène (Colombie) en 1992. Les pôles commerciaux ont pour but d'aider les PME à participer plus efficacement au commerce international. Le Trade Point est défini par la CNUCED comme étant un centre de facilitation et de diffusion d'informations économiques et commerciales par l'utilisation des NTIC. Afin d'offrir un système d'information et d'échanges mieux sécurisé que l'Internet, la CNUCED a mis en place un réseau électronique (Intranet) pour relier tous les pôles commerciaux. Ce réseau appelé GTPNet regroupe actuellement plus de 114 pôles commerciaux répartis dans plus de 117 pays.

Les actions prioritaires dans ce domaine d'intervention s'inscrivent dans le cadre de la mise en place du « Trade Point » du Burkina. De façon plus spécifique, il s'agit de :

- promouvoir les investissements par une diffusion à l'échelle planétaire des potentialités du Burkina et des facilités offertes aux opérateurs économiques ;
- renforcer la présence et la promotion des entreprises et des produits nationaux sur le marché mondial ;
- mettre les NTIC à la disposition des opérateurs économiques afin de leur permettre de saisir les opportunités d'affaires et d'interagir efficacement avec leurs partenaires internationaux ;
- créer un cadre réglementaire favorable à une dématérialisation des procédures administratives et commerciales à même de simplifier ces procédures, de favoriser le commerce électronique et la création d'entreprises virtuelles utilisant le télétravail ;
- mettre en place un Intranet sécurisé pour le développement du commerce électronique et la facilitation des transactions commerciales ;
- faciliter l'activité commerciale à travers l'informatisation du circuit de traitement des transactions commerciales, en concertation avec les partenaires concernés (SGS, douane, banques, assureurs, transitaires, transporteurs, institutions d'appui : ONAC, Chambre de Commerce, CBC, ...), afin de réduire de façon significative les coûts et les délais ;
- améliorer ainsi la croissance économique grâce à une augmentation significative des investissements, du volume des exportations des produits locaux et de l'efficacité des opérateurs économiques dans les milieux d'affaires.

8.6. Choix technologiques

Il s'agit ici de procéder au choix raisonné de technologies pour :

- l'infrastructure de télécommunications de base ;

- l'interconnexion de réseaux locaux ;
- la gestion de serveurs d'information et d'accès ;
- le partage de données structurées, non structurées, multimédias et spatiales ;
- la communication et la productivité de groupe

afin de

- réduire les besoins en spécialistes ;
- rendre le personnel polyvalent ;
- réduire les coûts de formation ;
- maîtriser la gestion de l'évolution très rapide des technologies ;
- favoriser les alliances avec les fournisseurs.

8.7. Formation

Il s'agit ici :

- de former en nombre suffisant des techniciens pour faire face à l'énorme déficit en personnel qualifié nécessaire à la bonne utilisation des NTIC ;
- de recycler et perfectionner le personnel existant;
- d'intensifier la formation des utilisateurs ;
- de préparer l'avenir à travers la formation de la jeunesse à l'utilisation de l'outil informatique.

a) La formation des techniciens

Une attention particulière sera accordée à ce volet notamment :

- en consolidant l'Ecole Supérieure d'Informatique par le renforcement du corps professoral, l'accroissement de la capacité d'accueil de la filière de formation des ingénieurs de travaux et de la filière de formation des ingénieurs de conception ;
- en créant un département d'informatique à la Faculté des Sciences et Technique (FAST) et à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université de Ouagadougou pour des filières de formation débouchant sur une maîtrise d'informatique et sur un DESS informatique ;
- en créant un pôle de formation à la maintenance des équipements informatiques et de

communication à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;

- en organisant dans l'immédiat des formations complémentaires de courte durée et en favorisant la mise en place des centres de perfectionnement.

b) La formation des producteurs

Une attention sera accordée à cet aspect également :

- en créant des pôles de formation aux nouveaux métiers de la communication (centrés sur le multimédia) au Département des Arts et de la Communication de la FLASHS à l'université de Ouagadougou, à l'Ecole de Formation professionnelle de l'information du Ministère de la Communication et de la culture, et à l'Ecole de musique ;
- en organisant des formations de courte durée pour le perfectionnement et l'élargissement des compétences des professionnels de la communication, des graphistes et des documentalistes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et en favorisant la mise en place de centres de perfectionnement.

c) La formation des utilisateurs

Il serait difficile d'atteindre les objectifs stratégiques du plan de développement de l'infrastructure nationale des NTIC si les populations cibles ne sont pas familiarisées avec les nouveaux outils de production et de communication.

Il sera par conséquent organisé une formation de formateurs, et l'on créera dans chaque département ministériel à gros effectif un centre de formation à l'utilisation des outils bureautiques et des outils de l'Internet.

8.8. Organisation et réglementation du secteur

Il s'agit principalement :

- de l'organisation efficiente et de la réglementation du secteur par une relecture des politiques sectorielles afin de favoriser l'émergence d'une politique de convergence des télécommunications, de l'informatique, de la radiodiffusion télévisuelle et sonore et de la production multimédia ;
- de la libéralisation de certains segments du marché des télécommunications pour favoriser l'entrée des privés dans le secteur ;
- de la création d'un environnement incitatif et sécurisant pour les investissements nationaux et étrangers notamment par des mesures économiques et fiscales.
- de la création d'un cadre réglementaire favorable à une dématérialisation des procédures administratives et commerciales à même de simplifier ces procédures, de favoriser le commerce électronique et la création d'entreprises virtuelles utilisant le télétravail ;

- de la mise en place au niveau de l'Office national de la promotion de l'emploi d'une politique d'incitation pour le développement du télétravail dans les domaines où la main d'œuvre nationale peut être compétitive ;
- de l'instauration des mécanismes nécessaires pour garantir un service universel notamment par la mise en place d'un fonds spécifique ;
- de la prise en compte dans le cadre réglementaire existant des problèmes d'éthique, de protection de la vie privée et de la propriété intellectuelle inhérents à la société de l'information ;
- de l'instauration d'une capacité de décision à même de permettre au pays de s'imposer face aux pouvoirs établis au niveau international dans le domaine des NTIC, de promouvoir une présence active qui ne soit pas de la simple figuration dans les structures de coopération et de tirer le meilleur parti des accords internationaux.

9. Stratégie de mise en œuvre du plan de développement

Il est important de ne pas perdre de vue que les NTIC ne constituent pas en elles-mêmes une finalité mais un moyen. Pour tirer le meilleur parti des opportunités qu'il apporte aussi bien en termes d'amélioration des performances que de développement d'activités nouvelles, ce moyen requiert une remise en cause et une re-conception profonde des habitudes acquises. C'est ce qui explique sûrement le fait que la culture d'entreprise ait permis aux américains de saisir plus rapidement que les Européens les opportunités liées aux mutations que ce moyen technologique est en train d'engendrer. C'est ce qui avait aussi motivé en mars 1997 la Délégation générale à l'informatique à organiser un atelier national pour la définition d'une stratégie afin de disposer d'un cadre pour le développement d'une politique d'incitation à même de permettre au pays de saisir aussi ces opportunités. Les recommandations auxquelles cet atelier avait abouti concernent d'une part, l'organisation de la mise en place de la société de l'information par secteurs d'activité tel que repris dans le cadre de référence des objectifs d'informatisation et dans ce plan et d'autre part, la création de cadres de concertation. Ces recommandations avaient été guidées par le souci d'offrir l'accès aux NTIC au plus grand nombre et le plus rapidement possible, malgré les moyens limités du pays, notamment en adaptant les solutions à définir aux réalités propres à chaque secteur d'activité, mais aussi par la volonté d'instaurer un dialogue constructif permanent sur les voies que chaque secteur doit suivre pour tirer le meilleur parti des NTIC. Ceci devrait permettre d'inscrire le développement de la société de l'information dans un processus continu d'amélioration des perfectionnements à apporter.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de cette stratégie dans les secteurs ciblés se trouve à différents stades.

Au niveau de l'Administration, le chantier initié sous l'angle de la modernisation a en particulier permis de définir des projets structurants centrés sur la bonne gouvernance et d'entamer leur réalisation dans le cadre d'un Intranet sécurisé.

Au niveau du secteur de l'éducation et de la recherche, le chantier initié sous l'angle de la mise en place d'un réseau éducation/recherche a tout particulièrement conduit à la mise en place effective d'une association d'intérêt public (dénommée RENER) à laquelle adhèrent les

principaux acteurs du supérieur. Ces acteurs ont déjà commencé à mettre en commun leurs moyens pour assurer dans le cadre de l'association le fonctionnement et le développement de leur réseau.

Au niveau du secteur privé, le chantier initié sous l'angle de la facilitation du commerce commence également à connaître un début d'organisation formalisée autour de l'Office national du commerce extérieur et de la Chambre de commerce.

Au niveau du secteur rural qui regroupe la grande majorité des Burkinabé, le chantier initié sous l'angle des centres d'information communautaires a permis d'élaborer un projet de télécentres communautaires polyvalents d'appui au développement humain durable qui définit clairement le cadre de concertation à mettre en place pour produire, dans le cadre d'une approche intégrée des politiques sectorielles de développement, des contenus multimédias interactifs d'information, de sensibilisation et d'autoformation, éventuellement en langues nationales, adaptés aux besoins et au niveau des populations rurales et pouvant faciliter l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines ci-après : formation formelle et non formelle, santé, environnement, hydraulique, agriculture, élevage, pêche, commerce et artisanat, culture et loisir, genre.

Enfin, au niveau de l'infrastructure de base, le chantier initié sous l'angle d'un « backbone » national a permis de définir une architecture évolutive à même de répondre tant aux besoins spécifiques à la mise en place des Intranets sectoriels qu'à la nécessité d'encourager l'émergence de pourvoyeurs privés de services Internet. Trois pourvoyeurs se partagent ainsi aujourd'hui le marché des accès à Internet pour les citoyens qui n'évoluent pas dans les secteurs ciblés pour la mise en place d'une politique d'incitation.

Les résultats obtenus semblent montrer que cette stratégie d'approche a permis d'atteindre le maximum de secteurs avec de faibles moyens mobilisés pour l'essentiel par des structures nationales.

La stratégie de mise en œuvre du plan présentée dans ce document vise à renforcer cette approche par :

- l'adoption du plan par les plus hautes autorités comme étant le cadre de référence de la politique que le Gouvernement entend mener dans le secteur des NTIC au cours des cinq prochaines années
- la sensibilisation du plus grand nombre sur les enjeux des NTIC,
- la mise en place d'un cadre institutionnel pour faciliter la concertation,
- la mise en place d'un collectif de bailleurs de fonds à même d'appuyer de façon significative les efforts consentis par les structures nationales,
- la mise en œuvre d'une politique concertée avec le Ministère en charge de l'énergie pour promouvoir l'utilisation d'énergies alternatives à même de faciliter l'expansion des NTIC notamment en zones rurales,
- et la mise en place d'un processus d'évaluation de la mise en œuvre du plan sur tous ses aspects.

9.1 Sensibilisation sur les enjeux des NTIC

Comme cela a déjà été stigmatisé, dans les mutations en cours marquées par la mondialisation de l'économie, la libéralisation des échanges commerciaux, les regroupements régionaux et l'universalisation des valeurs démocratiques, l'élément moteur de la croissance et du

développement ne sera ni les ressources naturelles, ni les marchandises, mais les réseaux de communications et les applications multimédias interactives qui constituent l'assise de la transformation des rapports politiques, économiques et sociaux existants en société mondiale de l'information.

Aussi, il importe d'entreprendre, en s'appuyant sur les résultats des projets pilotes, une campagne de sensibilisation des acteurs de la vie politique, économique et sociale, en vue de les amener à comprendre

- ce nouvel enjeu,
- les conséquences des mutations en cours,
- la nécessité pour un pays comme le Burkina de ne pas subir ces mutations inévitables à bien des égards, mais d'avoir une vision claire sur la manière dont il entend s'y engager pour tirer le meilleur parti,
- les opportunités que les NTIC offrent à cet effet aux individus, aux entreprises et à l'Administration,
- et les options retenues dans le plan pour aider le pays à saisir ces opportunités.

Cette campagne de sensibilisation doit utiliser tous les canaux possibles pour atteindre le maximum de burkinabé à travers :

- l'organisation de séminaires pour des groupes cibles (les Elus nationaux et locaux, les Secrétaires généraux des départements ministériels, les Hauts commissaires, les Enseignants, les Chefs coutumiers, ...);
- l'inscription systématique d'exposés dans des cadres des rencontres statutaires d'instances existantes (Conseil d'Administration Sectoriel des Départements Ministériels, Assemblée générale des Sociétés d'Etat, Sessions du Conseil Economique et Social, les opérateurs économiques organisés au sein de la chambre de commerce, Comités paritaires avec les pays amis, ...).

Cette campagne de sensibilisation doit en outre être étendue aux partenaires au développement afin de les amener à adhérer à la vision développée par le plan.

9.2 Cadre institutionnel

Pour garantir la réussite de la mise en œuvre du plan, il conviendrait de procéder à la mise en place des structures de concertation, de suivi et de coordination ci-après :

9.2.1 Le conseil de supervision du plan

Ce conseil sera la structure d'animation et d'orientation de la mise en œuvre du plan. Il sera mis en place par arrêté du Chef du Gouvernement.

Il aura pour missions :

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser la concertation entre les principaux acteurs et l'évaluation globale du projet ;
- d'élaborer un chronogramme d'exécution du plan ;
- de veiller à l'exécution de la campagne de sensibilisation et des actions prioritaires prévues pour l'organisation et la réglementation du secteur ;
- de fixer les objectifs à atteindre et les délais d'exécution ;

- de proposer au gouvernement toute mesure pouvant contribuer à la bonne exécution et au financement du plan ;
- de proposer en tant que de besoin, toutes mesures correctives ou de réorientation du plan.

Ce conseil se composera comme suit :

- le Délégué général à l'informatique ;
- le directeur général de l'ONATEL ;
- les représentants des partenaires au développement ;
- le Conseil Supérieur de l'Information ;
- le Conseil Economique et Social ;
- le Secrétariat permanent des ONG ;
- les présidents des structures Associatives des professionnels du secteur ;
- le ministère chargé de la Communication ;
- le ministère chargé de la Culture ;
- le ministère de la Fonction Publique ;
- le ministère de l'Economie et des Finances,
- le ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat,
- le ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité ;
- le ministère chargé de l'Intégration ;
- le ministère chargé de l'Emploi ;
- le ministère de l'Energie et des Mines ;
- le ministère de la Défense ;
- le ministère de la Justice ;
- les présidents des comités sectoriels.

Le Conseil de supervision se réunira tous les six mois afin d'apprécier l'état d'avancement du plan et en tant que de besoin sur convocation de son président. Il pourra inviter à ses réunions toute personne reconnue pour ses compétences au regard des thèmes abordés.

Il présentera régulièrement un rapport en conseil des ministres pour rendre compte de l'état d'exécution du Plan.

9.2.2 Les Comités sectoriels

Il est proposé la création de six comités sectoriels, pour l'infrastructure, la modernisation de l'administration, l'éducation et la recherche, la facilitation du commerce, les centres d'informations communautaires, les choix technologiques et la formation.

a) Le Comité infrastructures

Il constituera le cadre de concertation pour les aspects spécifiques liés à la mise en place des infrastructures de base.

Il aura aussi pour mission de suivre, de coordonner l'exécution des projets et de procéder à leur évaluation.

Il se réunira une fois tous les 6 mois pour apprécier l'état d'exécution du plan et chaque fois que de besoin. Les membres seront choisis parmi les cadres ayant un rang de directeur.

Le responsable du comité adressera ses rapports au président du Conseil de Supervision du Plan et aux ministres dont les départements bénéficient du projet.

Le Comité sera composé :

- de l'ONATEL (président)
- de la DELGI
- des présidents des autres comités sectoriels
- de trois représentants des pourvoyeurs de services Internet.

b) Le Comité Modernisation de l'Administration

Il constituera un cadre de concertation pour les aspects spécifiques aux actions prévues dans le cadre de la modernisation de l'Administration..

Ce comité aura pour mission de suivre, de coordonner l'exécution des projets du secteur et de procéder à leur évaluation.

Il se réunira une fois tous les six mois pour apprécier l'état d'exécution du plan et chaque fois que de besoin. Les membres seront choisis parmi les cadres ayant un rang de directeur.

Le responsable du Comité adressera ses rapports au président du Conseil de supervision du Plan et aux Ministres dont les départements bénéficient du projet.

Le Comité sera composé :

- de deux représentants de la DELGI (Président)
- d'un représentant de l'ONATEL
- d'un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances
- d'un représentant du Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel ;
- d'un représentant du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité ;
- d'un représentant de la Commission nationale de la décentralisation ;
- d'un représentant de l'Association des Maires du Burkina (AMBF) ;
- d'un représentant de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD) ;
- d'un représentant de l'Institut Géographique du Burkina (IGB) ;
- des Directeurs des services informatiques des Départements ministériels ou à défaut des DEP ;
- des présidents des comités de pilotage des applications ministérielles ou interministérielles concernés, assistés de leurs techniciens.

Le responsable du Comité adressera ses rapports au président du Conseil de supervision du Plan et aux Ministres dont les départements bénéficient du projet.

c) Le Comité Education / Recherche

Du fait de la mise en place de l'association RENER, le secteur Education / Recherche constitue aujourd'hui le secteur le mieux structuré pour promouvoir l'utilisation des NTIC. Le bureau de cette association constitue de fait le noyau du comité sectoriel qu'il conviendrait d'appuyer par des compétences de l'ONATEL et de la DELGI, ainsi que par des représentants du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation et du Ministère des

Enseignements Secondaire, Supérieur et de l Recherche Scientifique (Direction des archives et de la documentation, IPB, DESP, ...).

Ce comité aura pour mission de suivre, de coordonner l'exécution des projets du secteur et de procéder à leur évaluation.

Il se réunira une fois tous les 6 mois pour apprécier l'état d'exécution du plan et chaque fois que de besoin.

Le responsable du comité adressera ses rapports au président du Conseil de Supervision du Plan et aux ministres dont les départements bénéficient du projet.

d) Le Comité Facilitation du Commerce

Ce Comité constituera le cadre de concertation pour les aspects spécifiques à la mise en place des applications, des contenus et de l'infrastructure relatifs à la facilitation des transactions Commerciales.

Il aura aussi pour mission de suivre, de coordonner l'exécution des projets du secteur et de procéder à leur évaluation.

Il se réunira une fois tous les 6 mois pour apprécier l'état d'exécution du plan et chaque fois que de besoin. Les membres seront choisis parmi les cadres ayant un rang de directeur.

Le responsable du comité adressera ses rapports au président du Conseil de Supervision du Plan et aux ministres dont les départements bénéficient du projet.

Le Comité sera composé de :

- deux représentants de la DELGI,
- d'un représentant de l'ONATEL,
- d'un représentant de la Chambre de Commerce,
- d'un représentant de la Chambre consulaire,
- d'un représentant de l'Association professionnelle des banques,
- d'un représentant de la BCEAO,
- d'un représentant de l'Association des Assurances
- d'un représentant de l'Office National du Tourisme
- d'un représentant du Ministère du Commerce,

e) Le Comité centres d'information Communautaires

A l'instar des comités précédents, le Comité TCP sera également le cadre de concertation pour les aspects spécifiques à la mise en place des infrastructures, des applications et des contenus.

Ce comité aura pour mission de suivre, de coordonner l'exécution des projets du secteur et de procéder à leur évaluation.

Il sera constitué des membres du Comité national de pilotage prévu dans la formulation de ce projet, à savoir :

- le Délégué général à l'informatique (modérateur) ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;
- le Secrétaire général du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- le Secrétaire général du Ministère de la Santé ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture ;
- le Secrétaire général du Ministère des Ressources Animales ;
- le Secrétaire général du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- le Secrétaire général du Ministère de la Communication et de la Culture ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'emploi, du Travail et de la sécurité sociale ;
- le Secrétaire général du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille ;
- le Secrétaire général du Ministère de la Promotion de la Femme ;
- le Directeur général de l'ONATEL ;
- les représentants des partenaires financiers.
- Le réseau des partenaires techniques des TCP

Le Président du Comité de Pilotage assure la présidence du Comité. Celui-ci adresse mensuellement au président du Conseil de supervision du Plan un rapport sur l'état d'avancement du projet.

f) Le Comité Choix technologiques et Formation

Le plan atteindra difficilement ses objectifs sans des choix technologiques appropriés et une formation en adéquation avec ces choix aussi bien pour les techniciens chargés de sa mise en œuvre, que pour les producteurs et les utilisateurs.

C'est la raison essentielle de ce Comité qui sera également le cadre de concertation pour les aspects liés à la veille, aux choix technologiques et à la formation.

Ce comité aura pour mission de suivre, de coordonner l'exécution des projets du secteur et de procéder à leur évaluation.

Il sera composé :

- de deux représentants de la DELGI
- d'un représentant de l'ONATEL
- d'un représentant de chaque établissement universitaire ou professionnel de formation en informatique, en télécommunications, en communication et en production multimédia,
- du président du Comité Infrastructures de base,
- du président du Comité Modernisation de l'Administration,
- du président du Comité Facilitation du Commerce
- du président du Comité Centres d'Information Communautaires
- du président du Comité Education / Recherche
- d'un représentant des ISP
- d'un représentant du Groupement Patronal des Sociétés Informatiques (GPSI).

Le président du Comité Formation adressera périodiquement un rapport relatif à la formation des techniciens et des utilisateurs au niveau des différents projets.

9.3. Collectif des bailleurs de fonds

Au stade actuel, les NTIC ne font pas encore véritablement partie intégrante des programmes des partenaires au développement du Burkina. Dans bon nombre de cas, les programmes existants intègrent l'acquisition d'équipements informatiques sans que cela ne s'inscrive dans un plan national qui met en cohérence ces acquisitions en vue de parvenir à une infrastructure nationale d'information et de communication performante à même de contribuer durablement au développement économique et social du pays. Sur le plan purement informatique qui constitue encore le principal domaine de prédilection des interventions des partenaires au développement, l'analyse du recensement effectué pour l'élaboration du plan d'action national pour la résolution du « bug » de l'an 2000 a ainsi révélé :

- l'existence de multiples petites applications différentes, sensées résoudre le même type de problème ; ceci met en évidence l'absence de coordination et de concertation ainsi que la dispersion des énergies ;
- l'existence de multiples petites banques de données socio-économiques complémentaires mais complètement isolées, réalisées à l'aide de systèmes différents et incompatibles, qu'il est de ce fait difficile de valoriser en facilitant l'accès par les demandeurs d'informations d'aide à la décision ;
- l'existence de logiciels qui n'ont presque pas connu de mise en œuvre après leur acquisition ou dont l'exploitation s'est arrêtée avec le départ des experts qui ont initié l'acquisition de ces produits ;
- l'existence de logiciels pour lesquels il n'existe aucune représentation au niveau national ou pour lesquels il est devenu impossible de localiser le fournisseur ;
- un nombre considérable de réalisations à entreprendre pour que l'outil informatique puisse contribuer davantage à l'impulsion du développement en touchant un nombre plus important de domaines d'application.

Il s'agit donc ici, à l'instar d'autres secteurs prioritaires comme celui de la décentralisation, de susciter la mise en place d'un cadre informel de concertation des bailleurs de fonds qui souhaitent apporter leur appui à la réalisation de ce plan. Ceci devrait permettre d'associer ces partenaires à la réflexion sur les enjeux que les NTIC constituent pour le pays, d'orienter leur assistance vers les actions les plus porteuses d'amélioration et de mobiliser de façon plus conséquente les moyens requis pour la mise en œuvre du plan.

9.4. Promotion de l'utilisation d'énergies alternatives

L'un des traits marquant des pays en développement comme le Burkina Faso est le faible développement de l'infrastructure électrique. Aussi, la mise en œuvre du plan ne peut s'envisager qu'en ayant recours à des installations autonomes utilisant des groupes électrogènes, des stations solaires ou éoliennes. Bien qu'il s'agisse dans la majorité des cas d'alimenter des équipements électroniques qui consomment très peu d'énergie, ceci est de nature à augmenter de façon significative le niveau des investissements requis.

De ce fait, il est important d'une part, qu'une politique de mise en œuvre de ces solutions alternatives soit étudiée conjointement avec le ministère en charge de l'énergie afin de garantir leur maîtrise locale et d'autre part, que l'expansion des NTIC et la mise en place de

l'infrastructure électrique nationale dans les provinces soient mises en cohérence, autant que faire se peut.

9.5. Processus d'évaluation de la mise en œuvre du plan

L'atteinte des objectifs stratégiques visés par le plan passe nécessairement par une évaluation continue et sans complaisance avec comme finalités :

- de détecter et de corriger rapidement les insuffisances qui surviendront dans la mise en œuvre à quelque niveau que se soit ;
- de fournir les éléments nécessaires pour réorienter en cas de nécessité les objectifs spécifiques des projets afin de les mettre en cohérence avec les objectifs stratégiques du plan et les attentes du pays ;
- d'évaluer l'impact du plan au regard des objectifs stratégiques poursuivis.

En plus des activités d'évaluation prévues au niveau des Comités sectoriels, il conviendrait qu'une fois par an, un consultant indépendant procède à une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du plan. Cette évaluation portera principalement sur les aspects ci-après :

- la mobilisation des moyens requis ;
- les réalisations effectuées avec les moyens acquis ;
- l'impact des réalisations sur les objectifs spécifiques et stratégiques ;
- les activités du Conseil de supervision et des Comités sectoriels et l'impact global de ces activités sur la mise en œuvre du plan ;
- la gestion des projets réalisés dans le cadre du plan tant sur le plan administratif que de la gestion des ressources financières, techniques et humaines.

Les résultats de cette évaluation devront faire l'objet d'un atelier national d'évaluation de la mise en œuvre du plan, regroupant l'ensemble des acteurs impliqués dans cette mise en œuvre (Conseil de supervision, Comités sectoriels, Collectif des bailleurs de fonds, ...).

ANNEXE A

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE BASE

Objectifs :

- Renforcement de la pénétration de l'infrastructure de télécommunications de base et de son accessibilité à la population en particulier en zones rurales et aux postes de frontières afin de garantir l'intégration régionale et l'ouverture sur le monde, une meilleure sécurité des personnes et des biens et la défense du territoire.
- Couverture radiophonique du territoire afin de faire entendre la voix du Burkina Faso aux millions de Burkinabé qui vivent à l'intérieur comme à l'extérieur du pays et au reste du monde notamment en améliorant la puissance de rayonnement des émetteurs, en interconnectant la radio nationale et les radios rurales et en exploitant judicieusement les nouvelles possibilités qu'offre la radio numérique.
- Couverture télévisuelle du territoire national dont 80% reçoit déjà la télévision.
- Mise en place d'une infrastructure nationale de communication pour le réseau Internet, par la construction d'un "Backbone National" pour servir d'épine dorsale par la création de nœuds secondaires dans les provinces ; ces nœuds seront connectés entre eux par des liaisons à haut débit, pour permettre la création d'Intranets sécurisés à couverture nationale ; ceci permettra de fournir des liaisons spécialisées dans les provinces, de garantir un coût raisonnable et uniforme des communications ainsi que l'accessibilité sur toute l'étendue du territoire aux mêmes types de services (messagerie, transfert de fichiers, connexion aux Intranets à vocation nationale etc.).
- Implantation d'unités de presse dans les villes moyennes afin de garantir l'accessibilité de la presse écrite en temps réel dans ces localités.
- Implantation d'unités locales de montage d'ordinateurs afin de réduire le coût des ordinateurs et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Zones couvertes : Toutes les provinces du Burkina Faso

Durée : 5 ans

Commanditaire : Gouvernement du Burkina Faso

DOMAINES	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Finaliser la réforme du secteur des télécommunications	- Mise en place du cadre réglementaire - Elaboration des textes d'application de la loi sur la réforme et des procédures de régulation	- Mise en place de l'organe de régulation - Libéralisation du secteur par attribution de 2 licences de téléphonie mobile cellulaire à des privés - Privatisation de l'opérateur national des télécommunications (ONATEL)			
Accroître la télédensité à 1 ligne téléphonique pour 100 habitants en l'an 2003 et à 1,66 lignes téléphoniques pour 100 habitants à l'horizon 2005	- Accroître la télédensité à 0,68 ligne pour 100 habitants par l'augmentation du parc à 71 900 lignes. - Utiliser pour cela les technologies Wireless pour résoudre le problème de la saturation du réseau des télécommunications dans certaines zones urbaines (notamment dans les centres ville). - Etendre les réseaux locaux dans les zones périphériques et utiliser dans ces zones les solutions offertes par les réseaux satellitaires (satellites à basse altitude, réseau RASCOM, ...) - Améliorer en conséquence l'écoulement	- Accroître la télédensité à 0,85 ligne pour 100 habitants par l'augmentation du parc à 92 000 lignes. - Utiliser pour cela les technologies Wireless pour résoudre le problème de la saturation du réseau des télécommunications dans certaines zones urbaines (notamment dans les centres ville). - Etendre les réseaux locaux dans les zones périphériques et utiliser dans ces zones les solutions offertes par les réseaux satellitaires (satellites à basse altitude, réseau RASCOM, ...) - Améliorer en conséquence l'écoulement	- Augmentation du parc à 125000 lignes pour atteindre la télédensité de 1 ligne pour 100 habitants - Utiliser pour cela les technologies Wireless pour résoudre le problème de la saturation du réseau des télécommunications dans certaines zones urbaines (notamment dans les centres ville). - Etendre les réseaux locaux dans les zones périphériques et utiliser dans ces zones les solutions offertes par les réseaux satellitaires (satellites à basse altitude, réseau RASCOM, ...) - Améliorer en conséquence l'écoulement du trafic international les	- Augmentation du parc à 155700 lignes pour atteindre la télédensité de 1,25 lignes pour 100 habitants - Utiliser pour cela les technologies Wireless pour résoudre le problème de la saturation du réseau des télécommunications dans certaines zones urbaines (notamment dans les centres ville). - Etendre les réseaux locaux dans les zones périphériques et utiliser dans ces zones les solutions offertes par les réseaux satellitaires (satellites à basse altitude, réseau RASCOM, ...)	- Augmentation du parc à 215000 lignes pour atteindre la télédensité de 1,66 lignes pour 100 habitants - Utiliser pour cela les technologies Wireless pour résoudre le problème de la saturation du réseau des télécommunications dans certaines zones urbaines (notamment dans les centres ville). - Etendre les réseaux locaux dans les zones périphériques et utiliser dans ces zones les solutions offertes par les réseaux satellitaires (satellites à basse altitude, réseau RASCOM, ...)

	du trafic international les différentes solutions technologiques offertes à cet effet (satellites, câbles sous-marins, ...)	du trafic international les différentes solutions technologiques offertes à cet effet (satellites, câbles sous-marins, ...)	différentes solutions technologiques offertes à cet effet (satellites, câbles sous-marins, ...)	- Améliorer en conséquence l'écoulement du trafic international les différentes solutions technologiques offertes à cet effet (satellites, câbles sous-marins, ...)	- Améliorer en conséquence l'écoulement du trafic international les différentes solutions technologiques offertes à cet effet (satellites, câbles sous-marins, ...)
Assurer une couverture télévisuelle totale du territoire national	- Réactualisation du document de projet - Recherche des financements - Mise en place d'une politique incitative pour l'implantation des TV privées dans les contrées les plus éloignées	- Recherche des financements - Mise en place d'une politique incitative pour l'implantation des TV privées dans les contrées les plus éloignées	- Implantation d'émetteurs dans les localités retenues par le projet pour atteindre un taux de couverture télévisuelle de 85% du territoire - Recours à des énergies alternatives telles que l'énergie solaire si nécessaire - Recours à un système basé sur des satellites si nécessaire pour les zones difficiles d'accès	- Implantation d'émetteurs dans les localités retenues par le projet pour atteindre un taux de couverture télévisuelle de 90% du territoire - Recours à des énergies alternatives telles que l'énergie solaire si nécessaire - Recours à un système basé sur des satellites si nécessaire pour les zones difficiles d'accès	- Implantation d'émetteurs dans les localités retenues par le projet pour atteindre un taux de couverture télévisuelle de 100% du territoire - Recours à des énergies alternatives telles que l'énergie solaire si nécessaire - Recours à un système basé sur des satellites si nécessaire pour les zones difficiles d'accès
Assurer une couverture radiophonique totale du territoire national	- Réactualisation du document de projet - Recherche des financements - Mise en place d'une politique incitative à l'implantation de radios privées dans les contrées les plus éloignées	- Recherche des financements - Mise en place d'une politique incitative à l'implantation de radios privées dans les contrées les plus éloignées	- Implantation d'émetteurs dans les localités retenues par le projet pour atteindre un taux de couverture radiophonique de 85% du territoire - Incitation à la connexion de 25% des radios à Internet pour le développement de la radio numérique	- Implantation d'émetteurs dans les localités retenues par le projet pour atteindre un taux de couverture radiophonique de 90% du territoire - Incitation à la connexion de 60% des radios à Internet pour le développement de la radio numérique	- Implantation d'émetteurs dans les localités retenues par le projet pour atteindre un taux de couverture radiophonique de 100% du territoire - Incitation à la connexion de 100% des radios à Internet pour le développement de la radio numérique
Renforcer le backbone national Internet	- Création des 5 nœuds régionaux connectés au nœud national à 2 Mb/s	- Création de 7 nœuds régionaux connectés au nœud national à 2 Mb/s	- Création de 5 nœuds tertiaires connectés aux nœuds régionaux	- Création de 5 nœuds tertiaires connectés aux nœuds régionaux	- Création de 3 nœuds tertiaires connectés aux nœuds régionaux

	- Accroissement du débit de la liaison internationale à 1,256 Mb/s - Utilisation de technologies wireless et fibre optique pour offrir des LS à haut débit	- Accroissement du débit de la liaison internationale à 2 Mb/s - Utilisation de technologies wireless et fibre optique pour offrir des LS à haut débit	- Accroissement du débit de la liaison internationale à 5 Mb/s éventuellement par le déploiement de liaisons internationales dans les provinces - Utilisation de technologies wireless et fibre optique pour offrir des LS à haut débit	- Accroissement du débit de la liaison internationale à 8 Mb/s éventuellement par le déploiement de liaisons internationales dans les provinces - Utilisation de technologies wireless et fibre optique pour offrir des LS à haut débit	- Accroissement du débit de la liaison internationale à 10 Mb/s éventuellement par le déploiement de liaisons internationales dans les provinces - Utilisation de technologies wireless et fibre optique pour offrir des LS à haut débit
Implantation d'unités de presse dans les villes moyennes	- Réactualiser la législation sur la presse écrite - Inciter le regroupement des organes de presse - Inciter les groupements d'organes de presse à créer des centres de presse dans les villes moyennes	- Création de centres de presse - Mise de certains journaux sur Internet - Délocalisation de certaines maisons d'édition dans certaines provinces	- Incitation à la création d'intranets sécurisés par les organes de presse		
Implantation d'unités de montage des ordinateurs	- Réduire considérablement les taxes et droits de douanes sur l'importation des ordinateurs, leurs pièces détachés et les logiciels de base - Former une masse critique d'entreprises au montage et à la maintenance des ordinateurs	- Mettre en place une politique d'incitation à l'importation de pièces détachées d'ordinateurs et au montage des ordinateurs sur place. - Définir les conditions d'obtention d'un agrément technique dans les provinces			

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

Objectifs :

- Mise en place d'un Intranet sécurisé pour l'Administration afin de faciliter
 - la communication et le partage de l'information entre les directions centrales et les services déconcentrés ou décentralisés et les partenaires de l'Administration,
 - la mise en œuvre d'applications interministérielles et d'outils de productivité de groupe
 - et la vulgarisation de techniques de formation médiatisée en ligne à même de garantir une amélioration constante de la productivité.

Ceci devrait permettre à l'Administration de jouer pleinement son rôle de service public et de stimulateur du développement, et de servir d'exemple en matière d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la Communication à travers une modernisation de ses outils de production et une remise en cause et une nouvelle conception de ses méthodes de travail à tous les niveaux.

- Poursuite dans ce cadre des efforts de rationalisation de la gestion des ressources humaines et de l'amélioration de la maîtrise des dépenses et des recettes de l'Etat.
- Accroissement de l'efficacité globale de l'administration et de la maîtrise de la décentralisation administrative initiée avec la mise en place des structures démocratiques, grâce à une amélioration de la circulation et du partage de l'information et à une dématérialisation des procédures administratives.
- Amélioration des prestations rendues par les services publics aux usagers notamment à travers la mise en place de téléprocédures.
- Production à temps d'informations fiables pour le pilotage de l'économie.
- Modernisation de l'appareil judiciaire (police judiciaire et juridictions) afin d'accroître son efficacité et la maîtrise de la gestion de la sécurité des biens, des personnes et des libertés individuelles et collectives.
- Facilitation de l'accès à l'information administrative, réglementaire et législative aussi bien par les services spécialisés que par le grand public.
- Amélioration de l'éducation de l'électorat et de la transparence du système électoral afin de crédibiliser davantage les institutions démocratiques.
- Production de contenus à la radio, à la télévision et sur Internet susceptibles de contribuer à une plus grande adhésion des populations aux programmes de développement.

Zones couvertes : Toutes les provinces du Burkina Faso

Durée : 5 ans

Commanditaire : Gouvernement du Burkina Faso

DOMAINES	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Mise en place d'un Intranet sécurisé pour l'Administration	- Connexion à Internet de 5 ambassades du BURKINA - Installation d'équipements pour la bureautique et l'accès à l'Intranet pour les présidents d'Institutions, les membres du gouvernement, les secrétaires généraux et les directeurs généraux au niveau de la capitale - Mise en place d'une banque nationale de données bibliographiques au niveau de la direction centrale des archives - Formation des utilisateurs	- Connexion à Internet de 5 ambassades du BURKINA - Installation d'équipements pour la bureautique et l'accès à l'Intranet pour les hauts commissaires et les directeurs régionaux - Installation d'équipements pour la bureautique et l'accès à l'Intranet dans 45 communes urbaines - Installation de centres d'accès communautaires dans les départements ministériels pour la bureautique et l'accès à l'Intranet - Interconnexion des centres de documentation des départements ministériels à la banque nationale des données bibliographiques - Formation des utilisateurs	- Connexion à Internet de 5 ambassades du BURKINA - Installation d'équipements pour la bureautique et l'accès à l'Intranet pour les directeurs provinciaux - Installation d'équipements pour la bureautique et l'accès à l'Intranet dans 105 communes rurales - Installation de centres d'accès communautaires dans les directions régionales pour la bureautique et l'accès à l'Intranet - Interconnexion des centres de documentation des directions régionales à la banque nationale des données bibliographiques - Formation des utilisateurs	- Connexion à Internet de 5 ambassades du BURKINA - Installation d'équipements pour la bureautique et l'accès à l'Intranet dans 100 communes rurales - Installation de centres d'accès communautaires dans les directions provinciales pour la bureautique et l'accès à l'Intranet - Interconnexion des centres de documentation des directions provinciales à la banque nationale des données bibliographiques - Formation des utilisateurs	- Connexion à Internet de 5 ambassades du BURKINA - Installation d'équipements pour la bureautique et l'accès à l'Intranet dans 100 communes rurales - Formation des utilisateurs
Poursuite des efforts de rationalisation de la gestion des ressources humaines et de l'amélioration de la maîtrise des dépenses et des recettes de l'Etat et des collectivités locales.	- Finalisation des projets en cours pour la gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat, la comptabilité intégrée de l'Etat et le suivi	- Mise en place d'un système intégré pour la gestion des ressources humaines et financières dans les établissements publics à caractère administratifs (EPA) - Mise en place sur le terrain	- Mise en place d'un système intégré pour la gestion de la scolarité, des aides et bourses, et des œuvres universitaires - Mise en place sur le terrain d'un système d'aide à la gestion des	- Mise en place d'un système intégré pour la gestion des centres hospitaliers - Mise en place sur le terrain d'un système d'aide à la gestion des projets jusqu'à hauteur	- Mise en place sur le terrain d'un système d'aide à la gestion des projets jusqu'à hauteur de 30% des projets en cours - Mise en place d'un système intégré pour la

Amélioration des services rendus par l'administration	- des projets au niveau central - Renovation du système informatique pour la gestion des recettes fiscales - Développement de téléprocédures et de sites WEB pour améliorer la visibilité de l'Administration - Formation des utilisateurs	- d'un système d'aide à la gestion des projets jusqu'à hauteur de 10% des projets en cours - Mise en place d'un système intégré pour la gestion des ressources humaines et financières dans 45 communes - Développement de téléprocédures et de sites WEB pour améliorer la visibilité de l'Administration - Formation des utilisateurs	- projets jusqu'à hauteur de 30% des projets en cours - Mise en place d'un système intégré pour la gestion des ressources humaines et financières dans 105 communes - Développement de téléprocédures et de sites WEB pour améliorer la visibilité de l'Administration - Formation des utilisateurs	- de 30% des projets en cours - Mise en place d'un système intégré pour la gestion des ressources humaines et financières dans 100 communes - Développement de téléprocédures et de sites WEB pour améliorer la visibilité de l'Administration - Formation des utilisateurs	- gestion des ressources humaines et financières dans 100 communes - Développement de téléprocédures et de sites WEB pour améliorer la visibilité de l'Administration - Formation des utilisateurs
Production à temps d'informations fiables pour le pilotage de l'économie	- Mise en place de banques de données sectorielles sur la démographie, la santé et la production (agriculture, élevage, artisanat, etc.) - Formation des utilisateurs	- Mise en place de banques de données sectorielles sur l'emploi, l'éducation, l'environnement et les ressources naturelles - Formation des utilisateurs	- Mise en place de banques de données sectorielles sur l'aménagement du territoire - Formation des utilisateurs	- Intégration des banques de données sectorielles en entrepôt de données socio-économiques - Formation des utilisateurs	- Installation de points d'accès à l'entrepôt de données socio-économiques - Formation des utilisateurs
Amélioration de la maîtrise de la gestion de la sécurité, des libertés individuelles et collectives et renforcement de l'Etat de droit	- Poursuite de l'informatisation du fichier électoral - Poursuite de la mise en place de la banque de données juridique - Poursuite de l'informatisation du palais de justice de Ouagadougou - Informatisation de la gestion de l'Information sur la fraude et le grand banditisme au niveau	- Informatisation de 5 juridictions - Mise en œuvre du système pour la gestion de l'Information sur la fraude et le grand banditisme au niveau régional - Informatisation de l'Etat civil dans 45 communes et 10 ambassades - Informatisation de la gestion des cartes d'identité au niveau central - Formation des utilisateurs	- Informatisation des 7 juridictions restantes - Mise en œuvre du système pour la gestion de l'Information sur la fraude et le grand banditisme au niveau provincial - Informatisation de l'Etat civil dans 105 communes et dans les ambassades restantes - Informatisation de la gestion des cartes d'identité au niveau	- Mise en œuvre du système pour la gestion de l'Information sur la fraude et le grand banditisme au niveau départemental - Informatisation de l'Etat civil dans 100 communes - Informatisation de la gestion des cartes d'identité au niveau provincial - Formation des utilisateurs	- Informatisation de l'Etat civil dans 100 communes - Informatisation de la gestion des cartes d'identité au niveau départemental - Formation des utilisateurs

	central Formation des utilisateurs		régional Formation des utilisateurs		
Autoformation du personnel de l'Administration	- Développement, acquisition et diffusion de modules de formation multimédias	- Développement, acquisition et diffusion de modules de formation multimédias	- Développement, acquisition et diffusion de modules de formation multimédias	- Développement, acquisition et diffusion de modules de formation multimédias	- Développement, acquisition et diffusion de modules de formation multimédias
Amélioration de la mobilisation sociale par la production de contenus à la radio, à la télévision et sur Internet susceptibles de contribuer à une plus grande adhésion des populations aux programmes de développement	- Développement et diffusion de contenus de sensibilisation sur la gestion participative - Développement et diffusion de contenus de sensibilisation pour les secteurs de la santé et de l'éducation	- Développement et diffusion de contenus de sensibilisation sur la gestion participative - Développement et diffusion de contenus de sensibilisation pour le secteur de l'environnement	- Développement et diffusion de contenus de sensibilisation sur la gestion participative - Développement et diffusion de contenus de sensibilisation pour le secteur de la production (agriculture, élevage, artisanat, ...)	- Développement et diffusion de contenus de sensibilisation sur la gestion participative - Développement et diffusion de contenus de sensibilisation sur la démocratie et le concept de droits humains	- Développement et diffusion de contenus de sensibilisation sur la gestion participative

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : APPUI A L'EDUCATION ET A LA RECHERCHE

Objectifs :

- Mise en place d'un réseau éducation/recherche
 - pour ouvrir l'accès à l'information scientifique et technique, à l'éducation, au savoir, au savoir-faire et au savoir être,
 - et pour favoriser la valorisation des productions locales.
- Création de centres de ressources communes, facilement accessibles aux enseignants/chercheurs et aux étudiants, offrant des moyens appropriés pour la communication par messagerie électronique et la coproduction de documents scientifiques et techniques dans les institutions d'enseignement supérieur ou de recherche ainsi que dans les écoles de formation professionnelle.
- Extension à terme des réseaux locaux mis en place dans chaque institution d'enseignement supérieur ou de recherche de manière à permettre l'installation des postes de travail dans les bureaux des enseignants et des chercheurs.
- Mise en place d'un centre spécialisé pour la valorisation, la diffusion et la recherche de l'information scientifique et technique, dans chaque institution d'enseignement supérieur ou de recherche.
- Installation de points d'accès à l'Internet dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés.
- Développement de contenus et utilisation des techniques d'enseignement à distance et d'autoformation accompagnée en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'accroître la capacité du pays à répondre à la demande éducative.

Zones couvertes : Toutes les provinces du Burkina Faso

Durée : 5 ans

Commanditaire : Gouvernement du Burkina Faso

DOMAINES	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Mise en place du réseau éducation/recherche (RENER) et des ressources humaines nécessaires pour accompagner le développement du réseau	- Renforcement du nœud de Ouagadougou et installation du nœud de Bobo - Etude prospective de l'extension	- Installation de nœuds à Koudougou et dans les autres villes où il existe un centre de recherche ou un établissement de formation technique et/ou professionnel (ENEP, ENSP, ...)			
Mise en place de points d'accès	- Création de centres de ressources communes, facilement accessibles par les enseignants/chercheurs et étudiants, offrant des moyens appropriés pour la communication par messagerie électronique et la coproduction de documents scientifiques et techniques dans les institutions d'enseignement supérieur ou de recherche à Ouagadougou et Bobo - Mise en place d'un centre spécialisé pour la valorisation, la diffusion et la recherche de l'information scientifique et technique, dans chaque institution d'enseignement supérieur ou de recherche à Ouagadougou et Bobo	- Création de centres de ressources communes, facilement accessibles par les enseignants/chercheurs et étudiants, offrant des moyens appropriés pour la communication par messagerie électronique et la coproduction de documents scientifiques et techniques dans les autres institutions d'enseignement supérieur ou de recherche et dans les établissements de formation technique et/ou professionnelle - Mise en place d'un centre spécialisé pour la valorisation, la diffusion et la recherche de l'information scientifique et technique, dans les autres institutions d'enseignement supérieur ou de	- Extension des réseaux locaux mis en place dans chaque institution d'enseignement supérieur ou de recherche de manière à permettre l'installation des postes de travail dans les bureaux des enseignants et des chercheurs - Installation de points d'accès à l'Internet dans les lycées provinciaux et municipaux - Formation des utilisateurs	- Installation de points d'accès à l'Internet dans 50% des établissements d'enseignement secondaire situés dans des départements - Formation des utilisateurs	- Installation de points d'accès à l'Internet dans 50% des établissements d'enseignement secondaire situés dans des départements - Formation des utilisateurs

	- Formation des utilisateurs	- recherche et dans les établissements de formation technique et/ou professionnelle - Installation de points d'accès à l'Internet dans les établissements d'enseignement secondaire de Ouaga et Bobo - Formation des utilisateurs			
Développement de l'utilisation des techniques d'enseignement à distance et d'autoformation accompagnée en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'accroître la capacité du pays à répondre à la demande éducative	- Mise en place des infrastructures pour l'autoformation et l'enseignement à distance à l'Université de Ouagadougou et à l'Université Polytechnique de Bobo - Mise en place des infrastructures pour la télémédecine dans les centres hospitaliers et écoles de santé - Production de contenus	- Mise en place des infrastructures pour l'autoformation et l'enseignement à distance dans les autres établissements de formation universitaire et professionnelle - Production de contenus	- Intensification de la production de contenus	- Intensification de la production de contenus	- Intensification de la production de contenus

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : FACILITATION DU COMMERCE

Objectifs :

- Promouvoir les investissements par une diffusion à l'échelle planétaire des potentialités du Burkina et des facilités offertes aux opérateurs économiques.
- Renforcer la présence et la promotion des entreprises et des produits nationaux sur le marché mondial.
- Mettre les NTIC à la disposition des opérateurs économiques afin de leur permettre de saisir les opportunités d'affaires et d'interagir efficacement avec leurs partenaires internationaux.
- Créer un cadre réglementaire favorable à une dématérialisation des procédures administratives et commerciales à même de simplifier ces procédures, de favoriser le commerce électronique et la création d'entreprises virtuelles utilisant le télétravail.
- Mettre en place un Intranet sécurisé pour le développement du commerce électronique et la facilitation des transactions commerciales.
- Faciliter le commerce à travers l'informatisation du circuit de traitement des transactions commerciales, en concertation avec les partenaires concernés (SGS, douane, banques, assureurs, transitaires, transporteurs, institutions d'appui : ONAC, Chambre de Commerce, CBC, ...), afin de réduire de façon significative les coûts et les délais.
- Améliorer ainsi la croissance économique grâce à une augmentation significative des investissements, du volume des exportations des produits locaux et de l'efficacité des opérateurs économiques dans les milieux d'affaires.

Zones couvertes : Toutes les provinces du Burkina Faso

Durée : 5 ans

Commanditaire : Gouvernement du Burkina Faso

DOMAINES	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Mettre en place l'Intranet des opérateurs économiques	Elaboration d'un modèle de « Trade Point » pour le BURKINA	Mise en place de l'infrastructure	Mise en place de l'infrastructure	Mise en place de l'infrastructure	Mise en place de l'infrastructure
Organiser et structurer la collecte, la diffusion et l'accès via Internet à l'information économique, commerciale et financière présentant un intérêt stratégique	Finalisation des sites WEB de l'Office National pour le Commerce Extérieur et de la Chambre de Commerce (CCIAB)	Développement de sites WEB pour des produits spécifiques et pour des entreprises stratégiques	Développement de sites WEB pour des produits spécifiques et pour des entreprises stratégiques	Développement de sites WEB pour des produits spécifiques et pour des entreprises stratégiques	Développement de sites WEB pour des produits spécifiques et pour des entreprises stratégiques
Informatiser le circuit de traitement des transactions commerciales	Etudes et recherches de financements	Réalisation	Mise en œuvre	Evaluation	

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : PROJET DE TELECENTRES COMMUNAUTAIRES POLYVALENTS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE (DHD) AU BURKINA FASO

Objectifs :

- Produire, dans le cadre d'une approche intégrée des politiques sectorielles de développement, des contenus multimédias interactifs d'information, de sensibilisation et d'autoformation, éventuellement en langues nationales, adaptés aux besoins et au niveau des populations rurales et pouvant faciliter l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines ci-après : formation formelle et non formelle, santé, environnement, hydraulique, agriculture, élevage, pêche, commerce et artisanat, culture et loisir, genre.
- Rendre ces contenus accessibles aux diverses couches défavorisées à travers des structures d'accès communautaires.
- Faciliter grâce à la diffusion de ces contenus la mise en œuvre des politiques sectorielles.
- Contribuer ainsi de façon durable au développement économique, social et culturel des communautés bénéficiaires.

Pays : BURKINA FASO

Zones couvertes : Toutes les provinces du Burkina Faso

Durée : 5 ans

Commanditaires : Gouvernement du Burkina Faso

DOMAINES D'ACTIVITE	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Mise en place du cadre institutionnel	Mise en place du Comité National de Pilotage, de la Coordination National du projet, du Réseau des Partenaires Techniques et identification d'un pôle de développement pouvant abriter le premier TCP.	- Mise en place du Comité Local de gestion et du Comité Local d'Animation du premier TCP pilote. - Mise en place du Comité National des Utilisateurs des TCP.	Mise en place du Comité Local de gestion et du Comité Local d'Animation dans 4 TCP pilotes.	Mise en place du Comité Local de gestion et du Comité Local d'Animation dans 20 TCP pilotes.	Mise en place du Comité Local de gestion et du Comité Local d'Animation dans 25 TCP pilotes.
Infrastructure immobilière	Construction ou affectation d'un local pour la Coordination National du Projet.	Construction d'un local pour le premier TCP pilote.	Construction de 4 locaux pour 4 TCP pilotes.	Construction de 20 locaux pour 20 TCP pilotes.	Construction de 25 locaux pour 25 TCP pilotes.
Infrastructure technologique	Dotation de la Coordination National du Projet et des partenaires techniques en moyens technologiques (réseaux locaux connectés au "backbone" national, plateforme de développement de produits éducatifs multimédia, dispositifs pour la visioconférence ou pour la télé médecine, etc.).	Dotation du premier TCP en moyens technologiques (téléviseur avec antenne parabolique, téléphones, fax, réseau local connecté au "backbone" national, micro-ordinateurs pour l'accès à la messagerie électronique, aux télé services et aux contenus multimédias et éducatifs offerts sur CD-ROM, sur l'Internet et sur l'Intranet de communication et d'apprentissage du projet)	Dotation de 4 TCP pilotes en moyens technologiques (téléviseur avec antenne parabolique, téléphones, fax, réseau local connecté au "backbone" national, micro-ordinateurs pour l'accès à la messagerie électronique, aux télé services et aux contenus multimédias et éducatifs offerts sur CD-ROM, sur l'Internet et sur l'Intranet de communication et d'apprentissage du projet)	Dotation de 20 TCP pilotes en moyens technologiques (téléviseur avec antenne parabolique, téléphones, fax, réseau local connecté au "backbone" national, micro-ordinateurs pour l'accès à la messagerie électronique, aux télé services et aux contenus multimédias et éducatifs offerts sur CD-ROM, sur l'Internet et sur l'Intranet de communication et d'apprentissage du projet)	Dotation de 25 TCP pilotes en moyens technologiques (téléviseur avec antenne parabolique, téléphones, fax, réseau local connecté au "backbone" national, micro-ordinateurs pour l'accès à la messagerie électronique, aux télé services et aux contenus multimédias et éducatifs offerts sur CD-ROM, sur l'Internet et sur l'Intranet de communication et d'apprentissage du projet)
Développement des compétences locales	Sensibilisation et formation des membres du Comité National de Pilotage, de la Coordination National du projet et du Réseau des Partenaires Techniques.	Sensibilisation et formation des membres du Comité Local de Gestion et du Comité Local d'Animation du premier TCP pilote.	Sensibilisation et formation des membres du Comité Local de Gestion et du Comité Local d'Animation de chacun des 4 TCP pilotes à mettre en place.	Sensibilisation et formation des membres du Comité Local de Gestion et du Comité Local d'Animation de chacun des 20 TCP pilotes à mettre en place.	Sensibilisation et formation des membres du Comité Local de Gestion et du Comité Local d'Animation de chacun des 25 TCP pilotes à mettre en place.
Développement de contenus et services	Développement de contenus pour les populations	Développement de contenus pour le personnel	Développement de contenus dans les TCP	Poursuite des développements de	Poursuite des développements de

		d'encadrement		contenus	contenus
Aide aux structures de formation universitaires	Définition des types de compétences à développer dans les formations universitaires, des programmes de formation à mettre en place et des moyens requis	Appui à la mise en œuvre des programmes de formation	Appui à la mise en œuvre des programmes de formation	Appui à la mise en œuvre des programmes de formation	Appui à la mise en œuvre des programmes de formation
Appui au développement de télécentres privés		Appui à la création de télécentres privés associés au 1 ^{er} TCP pilote	Appui à la création de télécentres privés associés à 4 TCP pilotes	Appui à la création de télécentres privés associés à 20 TCP pilotes	Appui à la création de télécentres privés associés à 25 TCP pilotes
Budget de fonctionnement	- Coordination National du projet	- Coordination National du projet - 1 TCP	- Coordination National du projet - 5 TCP	- Coordination National du projet - 25 TCP	- Coordination National du projet - 50 TCP
Conception globale, suivi et évaluation du projet	Définition précise des moyens technologiques à mettre en place, des infrastructures immobilières requises, des procédures de gestion et de travail, des stratégies commerciales, des projets de développement de contenus, d'un cadre conceptuel de référence pour la réalisation de ces projets	Audit externe du projet et ateliers nationaux d'évaluation	Audit externe du projet et ateliers nationaux d'évaluation	Audit externe du projet et ateliers nationaux d'évaluation	Audit externe du projet et ateliers nationaux d'évaluation

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : CHOIX TECHNOLOGIQUES ET FORMATION

Objectifs :

- Choix raisonné de technologies pour :
 - l'infrastructure de télécommunications de base ;
 - l'interconnexion de réseaux locaux ;
 - la gestion de serveurs d'information et d'accès ;
 - le partage de données structurées, non structurées, multimédias et spatiales ;
 - la communication et la productivité de groupe
- Formation en nombre suffisant des techniciens et des producteurs pour faire face à l'énorme déficit en personnel qualifié nécessaire à la mise en œuvre des choix effectués et à la bonne utilisation des NTIC.
- Recyclage et perfectionnement du personnel existant.
- Intensification de la formation des utilisateurs.
- Préparation de l'avenir à travers la formation de la jeunesse à l'utilisation de l'outil informatique.

Zones couvertes : Toutes les provinces du Burkina Faso

Durée : 5 ans

Commanditaire : Gouvernement du Burkina Faso

DOMAINES	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Choix technologiques	Organisation d'un atelier national de veille technologique		Organisation d'un atelier national de veille technologique		Organisation d'un atelier national de veille technologique
Formation des techniciens	- Accroissement de la capacité d'accueil de la filière de formation des ingénieurs de travaux et de la filière de formation des ingénieurs de conception de l'Ecole Supérieure d'Informatique - Création d'un pôle de formation à la maintenance des équipements informatiques et de communication à l'Université Polytechnique de BOBO - Formation et perfectionnement des enseignants en informatique	- Création d'un département d'informatique à la Faculté des Sciences et Technique (FAST) et à la Faculté des Sciences Economiques et de gestion (FASEG) de l'Université de Ouagadougou pour des filières de formation débouchant sur une maîtrise d'informatique et sur un DESS informatique - Formation et perfectionnement des enseignants en informatique	Formation et perfectionnement des enseignants en informatique	Formation et perfectionnement des enseignants en informatique	Formation et perfectionnement des enseignants en informatique
Recyclage des techniciens	- Organisation de formations complémentaires de courte durée en favorisant la mise en place des centres de perfectionnement	Organisation de formations complémentaires de courte durée en favorisant la mise en place des centres de perfectionnement	Organisation de formations complémentaires de courte durée en favorisant la mise en place des centres de perfectionnement	Organisation de formations complémentaires de courte durée en favorisant la mise en place des centres de perfectionnement	Organisation de formations complémentaires de courte durée en favorisant la mise en place des centres de perfectionnement

Formation des producteurs	- Création de pôles de formation aux nouveaux métiers de la communication (centrés sur le multimédia) au Département des Arts et de la Communication de la FLASHS à l'université de Ouagadougou, à l'Ecole de Formation professionnelle de l'information du Ministère de la Communication et de la culture, et à l'Ecole de musique - Formation et perfectionnement des enseignants en communication et production multimédia	Formation et perfectionnement des enseignants en communication et production multimédia	Formation et perfectionnement des enseignants en communication et production multimédia	Formation et perfectionnement des enseignants en communication et production multimédia	Formation et perfectionnement des enseignants en communication et production multimédia
Recyclage des producteurs	- Organisation de formations de courte durée pour le perfectionnement et l'élargissement des compétences des professionnels de la communication, des graphistes et des documentalistes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et en favorisant la mise en place de centres de perfectionnement.	Organisation de formations de courte durée pour le perfectionnement et l'élargissement des compétences des professionnels de la communication, des graphistes et des documentalistes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et en favorisant la mise en place de centres de perfectionnement.	Organisation de formations de courte durée pour le perfectionnement et l'élargissement des compétences des professionnels de la communication, des graphistes et des documentalistes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et en favorisant la mise en place de centres de perfectionnement.	Organisation de formations de courte durée pour le perfectionnement et l'élargissement des compétences des professionnels de la communication, des graphistes et des documentalistes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et en favorisant la mise en place de centres de perfectionnement.	Organisation de formations de courte durée pour le perfectionnement et l'élargissement des compétences des professionnels de la communication, des graphistes et des documentalistes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et en favorisant la mise en place de centres de perfectionnement.
Formation et assistance des utilisateurs	- Création dans les Départements	- Création dans les Départements	- Création dans les Départements	- Création dans les Départements	- Création dans les Départements

	ministériels de 5 cellules informatiques dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs - Création de 2 directions régionales de la DELGI dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs	ministériels de 5 cellules informatiques dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs - Création de 2 directions régionales de la DELGI dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs	ministériels de 5 cellules informatiques dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs - Création de 2 directions régionales de la DELGI dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs	ministériels de 5 cellules informatiques dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs - Création de 2 directions régionales de la DELGI dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs	ministériels de 5 cellules informatiques dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs - Création de 2 directions régionales de la DELGI dotées d'un personnel compétent et des moyens requis pour la formation et l'assistance des utilisateurs
--	--	--	--	--	--

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : SENSIBILISATION, ORGANISATION ET REGLEMENTATION DU SECTEUR,
EVALUATION GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Objectifs :

- Organisation efficiente et réglementation du secteur par une relecture des politiques sectorielles afin de favoriser l'émergence d'une politique de convergence des télécommunications, de l'informatique, de la radiodiffusion télévisuelle et sonore et de la production multimédia.
- Libéralisation de certains segments du marché des télécommunications pour favoriser l'entrée des privés dans le secteur.
- Création d'un environnement incitatif et sécurisant pour les investissements nationaux et étrangers notamment par des mesures économiques et fiscales.
- Création d'un cadre réglementaire favorable à une dématérialisation des procédures administratives et commerciales à même de simplifier ces procédures, de favoriser le commerce électronique et la création d'entreprises virtuelles utilisant le télétravail ;
- Mise en place au niveau de l'Office national de la promotion de l'emploi une politique d'incitation pour le développement du télétravail dans les domaines où la main d'œuvre nationale peut être compétitive
- Instauration des mécanismes nécessaires pour garantir un service universel notamment par la mise en place d'un fonds spécifique ;
- Prise en compte dans le cadre réglementaire existant des problèmes d'éthique, de protection de la vie privée et de la propriété intellectuelle inhérents à la société de l'information ;
- Instauration d'une capacité de décision à même de permettre au pays de s'imposer face aux pouvoirs établis au niveau international dans le domaine des NTIC, de promouvoir une présence active qui ne soit pas de la simple figuration dans les structures de coopération et de tirer le meilleur parti des accords internationaux.

Zones couvertes : Toutes les provinces du Burkina Faso

Durée : 5 ans

Commanditaire : Gouvernement du Burkina Faso

DOMAINES	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Sensibilisation	Campagne de sensibilisation	Campagne de sensibilisation	Campagne de sensibilisation	Campagne de sensibilisation	Campagne de sensibilisation
Organisation et réglementation du secteur	- Libéralisation de certains segments du marché des télécommunications pour favoriser l'entrée des privés dans le secteur. - Instauration des mécanismes nécessaires pour garantir un service universel notamment par la mise en place d'un fonds spécifique - Création d'un environnement incitatif et sécurisant pour les investissements nationaux et étrangers notamment par des mesures économiques et fiscales	- Création d'un cadre réglementaire favorable à une dématérialisation des procédures administratives et commerciales à même de simplifier ces procédures, de favoriser le commerce électronique et la création d'entreprises virtuelles utilisant le télétravail ; - Mise en place au niveau de l'Office national de la promotion de l'emploi une politique d'incitation pour le développement du télétravail dans les domaines où la main d'œuvre nationale peut être compétitive	- Organisation efficiente et réglementation du secteur par une relecture des politiques sectorielles afin de favoriser l'émergence d'une politique de convergence des télécommunications, de l'informatique, de la radiodiffusion télévisuelle et sonore et de la production multimédia	- Prise en compte dans le cadre réglementaire existant des problèmes d'éthique, de protection de la vie privée et de la propriété intellectuelle inhérents à la société de l'information	
Evaluation globale du projet	Evaluation	Evaluation	Evaluation	Evaluation	Evaluation

ANNEXE B

TABLEAU DES INDICATEURS

□	1995□	1996□	1997□	1998□
lignes téléphoniques□	□-	34055	36258	41583
télédensité□	-	0,34□	0.36	0.38
lignes téléphoniques numériques□	0	0	0	0
demandes de lignes en attente□	-	-	-	15086
téléphones publics□	-	-	-	882
téléphones publics pour 1000 hbts	-	-	-	0,088
téléphones cellulaires□	-	-	-	2742
téléphones cellulaires pour 100 hbts□	-	-	-	0,027
télécentres□	-	-	-	553
Fac-similés	non déterminé	non déterminé	non déterminé	non déterminé
ordinateurs pour 100 hbts□	0,027	non déterminé	non déterminé	0,1
ressources humaines□	non déterminé	non déterminé	non déterminé	non déterminé
postes radios pour 100 hbts	non déterminé	non déterminé	non déterminé	non déterminé
postes téléviseurs pour 100 hbts□	non déterminé	non déterminé	non déterminé	non déterminé
télévision câblée□	0	0	0	0
antennes paraboliques□	non déterminé	non déterminé	non déterminé	non déterminé
serveurs internet□	0	0	3	7
fournisseurs d'accès internet□	0	□1	3	□7
utilisateurs d'internet□	□non déterminé	□100	1000	□1900
utilisateurs d'internet pour 100 hbts	non déterminé	0,001	0,01	0,019

largeur de bande pour l'internet (Kb/s) □	-	64	64	□256
---	---	----	----	------

ANNEXE C

